



Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Programme 2026 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss).....	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Statistiques de court terme (DSCT).....	8
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des statistiques d'entreprises Département Synthèses sectorielles (DSS).....	13
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee – Direction des études et synthèses économiques Département de la conjoncture Division des enquêtes de conjoncture.....	20
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Direction générale des douanes et droits indirects Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE).....	23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Service de la statistique et de la prospective (SSP).	30
MINISTÈRE DES ARMÉES Secrétaire général pour l'Administration Direction des affaires financières Sous-direction des études économiques et statistiques (S2E).....	36
FranceAgriMer.....	39
Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	42
Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission.....	45

Références aux avis du programme de moyen terme du Cnis :

Les avis du programme de moyen terme 2024-2028 de la commission sont donnés en annexe pour information. Pour chaque avis de la commission, les services statistiques de la commission principalement concernés par l'avis sont indiqués.

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Orientations pour 2026

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2026, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2026.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2026 ou qui entreront en production en 2026.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Quelques services producteurs présents dans les programmes d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **Sdes**, le service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable (services de construction et logement, énergie, environnement et transports) dans les Commission « Environnement et développement durable » (énergie, environnement et transports) et « Démographie et questions sociales » (services de construction et logement)

- de la **Banque de France** et du **Département des Comptes Nationaux de l'Insee** dans la Commission « Système financier et financement de l'économie »

- du **Sies**, le service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**), dans la Commission « Services publiques et services aux publics »

- de l'**Acoss** (Agence des organismes de sécurité sociale), dans la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Département Répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)

0. Orientations pour 2026

Révision des nomenclatures d'activités et de produits

Pour l'entrée en vigueur en janvier 2027 des nouvelles nomenclatures d'activités (NAF 2025) et de produits (CPF 2025), les travaux préparatoires se poursuivent en 2026, notamment par la formation d'équipes de gestionnaires d'enquêtes, ainsi que d'autres utilisateurs des nomenclatures. Une communication d'ampleur est mise en place, pour informer les entreprises, qui vont toutes avoir un nouveau code APE¹, et pour continuer d'accompagner les très nombreux usagers de la NAF, au sein et hors du SSP. Des supports d'information et de communication doivent être élaborés et diffusés, notamment via le site insee.fr, incluant une nouvelle édition de référence des nomenclatures NAF et CPF 2025 avec leurs notes explicatives et leur guide d'utilisation.

2026 sera également la première année de collecte en nouvelle nomenclature pour les enquêtes collectées dans le département (ESA², Ofats³ et Sine⁴). Des réflexions seront menées quant à la rétopolation des données (afin de disposer de séries longues) et à la production en double nomenclature pour l'exercice concernant les données relatives à l'année 2025 afin de répondre aux demandes d'Eurostat. Ces travaux répondent à la recommandation **ESM 9**.

Réingénierie d'Esane

Le projet de réingénierie d'Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) a été consacré en 2025 à la réussite de deux jalons indispensables pour l'enquête sectorielle annuelle (ESA) 2025, collectée en 2026 : le passage de l'ESA à filière unique de collecte par internet et le changement de nomenclature. La mutualisation de l'ESA et de l'enquête annuelle de production (EAP) s'est poursuivie avec la mutualisation du socle commun de questions posées au début de chacune des deux enquêtes. Des premières briques de la nouvelle version d'Esane ont été intégrées au produit Esane, notamment les imputations des liasses fiscales.

2026 sera l'occasion de définir les nouvelles méthodes de contrôles des données et de préparer l'intégration des données fiscales au fil de l'eau afin de produire des résultats provisoires de meilleure qualité et ainsi mieux répondre aux besoins des comptes nationaux notamment.

Ce projet, démarré en 2023, s'étalera jusqu'à la campagne ESA 2028

1 Activité principale exercée

2 Enquête sectorielle annuelle

3 Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français

4 Système d'information sur les nouvelles entreprises

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Concertations pour ajouter des questions sectorielles ou transversales à l'ESA

L'enquête ESA a obtenu l'avis d'opportunité l'année dernière pour 5 ans mais passera devant le comité du label en 2026.

Des consultations des acteurs de premier niveau d'Esane (division commerce et services de la DSE, Sdes, SSM culture, SSP) ont été menées en 2025 afin de recueillir leurs besoins de reformulations ou d'ajout de nouvelles questions sectorielles. Deux nouvelles questions sur le commerce (centrales d'achat, ventes de seconde main) seront ajoutées à l'ESA 2027, collectée en 2028, le temps de concevoir et mettre en production les nouveaux contrôles-redressements issus de la réingénierie. Des demandes de questions du SSP sur le champ des IAA et des coopératives (IAA⁵ et commerce de gros) ont également été recueillies, mais seront majoritairement posées à l'EAP à partir de la collecte 2027, le secteur des IAA passant dans le champ de l'EAP à partir de cette échéance.

Une concertation plus large a été menée auprès des acteurs de premier niveau, les comptables nationaux, d'autres SSM, des organismes d'études économiques, sur des besoins de questions thématiques à intégrer au socle commun ESA-EAP à partir de la collecte de l'exercice 2027. Les thèmes suivants ont été retenus et seront testés en 2026 : R&D, achats de logiciels, bases de données, IA, achats de fournitures non stockables (eau, énergie), investissements verts.

Évolution du profilage avec la cible intermédiaire

L'ajout d'une cible intermédiaire entre les cibles 1 (profilage manuel) et 2 (profilage tout automatique) est effective à partir du millésime 2024 et elle montera en charge au fil des 4 millésimes suivants.

Cette cible se traduit par :

- une définition manuelle des contours des entreprises au sein des groupes. Elle est réalisée en bureau par un profileur à partir des informations qu'il a pu obtenir sur le groupe (site internet, comptes consolidées, comptes sociaux, etc.) ;
- l'envoi d'une enquête de profilage simplifiée par le profileur, ce qui est de nature à faciliter l'accord du groupe enquêté ;
- mise en œuvre d'une consolidation automatique des liasses fiscales et réponses à l'ESA améliorée par le profileur avec les réponses obtenues à l'enquête évoquée ci-dessus.

À l'été 2026, la vague 2024 de cette nouvelle cible (4 groupes, 10 EP) fera l'objet d'une première diffusion de données *via* Esane. Le millésime 2025 de Esane n'a pas donné lieu à l'introduction de nouveaux groupes en cible intermédiaire vu le surcroît de travail généré par le changement de NAF. Mais il y aura dans la vague 2026, 12 nouveaux groupes, soit 18 EP, en cible intermédiaire, puis, les vagues 2027 et 2028 finaliseront l'évolution du profilage.

Ces données vont permettre une amélioration du processus Esane en termes de qualité des données produites et d'appropriation par les utilisateurs.

Pour faciliter l'usage des données d'entreprises en évolution temporelle, il est envisagé en 2026 d'accompagner les nouveaux changements méthodologiques liés à la cible intermédiaire (millésimes 2024 et suivants) par des informations rétrospectives permettant de « rétopoler » le changement méthodologique en remontant jusqu'à 2018. En effet, le millésime 2018 est celui à

partir duquel la méthodologie du profilage a été stabilisée en cibles 1 et 2 et à partir duquel les études longitudinales sont possibles.

Enquête Ofats

Le dispositif Coltrane de collecte des enquêtes auprès des entreprises est remplacé par la filière unique d'enquêtes qui permet la collecte multimode pour les enquêtes ménages et entreprises. En 2027, l'enquête OFATS sera gérée pour la première fois dans l'outil de collecte multimode Platine. Elle devra être adaptée à ce nouvel outil à tous les niveaux de la collecte : configuration du questionnaire au modèle Platine, modèles de courriers, formation des gestionnaires, organisation de l'assistance aux entreprises, reprise des questionnaires pour les relances ou la complétion des réponses, ainsi que la reprise des questionnaires. Ces travaux seront menés en 2026.

Enquête Sine

L'enquête Sine 2026 sera la première vague d'une nouvelle cohorte de créations d'entreprises. L'enquête va suivre la même périodicité que les précédentes cohortes (trois vagues : l'année de la création, puis trois et cinq ans plus tard). Un nouvel échantillon sera constitué sur la base des créations d'entreprises au S1 2026, en prenant en compte l'activité principale en nouvelle nomenclature. Le questionnaire a été créé, avec un volet environnemental modifié et un nouveau volet sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Autre nouveauté, les unités cessées seront interrogées (en 2^e et 3^e vague), avec quelques questions sur l'expérience de l'entrepreneur ou du dirigeant, afin de disposer des raisons de leur arrêt d'activité. L'étude de cette problématique a été demandée par le comité de concertation.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Extraction des données des comptes sociaux et de la CSR

La mobilisation de nouvelles sources nécessite de relever des défis techniques quand les données ne sont pas directement exploitables par des statisticiens, par exemple celles en format pdf. La division PTGU a poursuivi en 2025 des investigations dans ce domaine, avec l'appui du SSPlab sur les méthodes type LLM, en ayant mobilisé deux stages Ensaï de 3^e année, l'un sur les données des comptes sociaux des entreprises, l'autre initiant la mobilisation de données extra-financières issues des CSR (*corporate sustainability reporting directive*) des groupes.

Les résultats ne sont pas opérationnels à ce stade. La datascientist et un profileur de PTGU⁶ resteront toutefois en veille sur le sujet en 2026.

Sur la CSR en particulier, PTGU continuera à participer au réseau JECED, ce réseau, composé de membres d'INS et de banques centrales cherche à développer une expertise sur les formats de données et les outils nécessaires pour mobiliser les CSR.

Mobilisation de nouvelles sources et appariement des sources au niveau des multinationales

La division PTGU cherche à mobiliser davantage de sources, actuellement pas ou peu utilisées dans les statistiques structurelles d'entreprises, comme celles du commerce extérieur, de la balance des paiements, ainsi que les *country by country reporting*.

En 2026, la poursuite du *grant* sur l'appariement de données va amener à nouer de nouvelles coopérations et partage de sources avec la Banque de France (Balance des Paiements) et le

6 Profilage et traitement des grandes unités

Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE). L'enjeu du *grant* est d'élaborer un outil de comparaison et de mise en cohérence des sources au niveau des grands groupes. Ceci passe par une meilleure compréhension du fonctionnement des groupes et notamment de leurs flux intra-groupes. La complexité accrue des liens financiers entre entreprises et l'apparition par exemple d'acteur *ad hoc* pour réaliser voire optimiser les échanges (les *VAT Traders* par exemple) rend en effet de plus en plus difficile l'identification des flux internationaux intra-groupes.

Les gains de qualité obtenus par ces travaux peuvent se propager au-delà des statistiques structurelles d'entreprises, en direction des statistiques conjoncturelles et de la comptabilité nationale par exemple.

Ces travaux se placent dans le cadre de la recommandation **ESM 5**.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Diffusion des données du Système d'Information de la Démographie d'Entreprises (Side)

En 2025, la diffusion des données sur les créations structurelles d'entreprises avait été complétée par la mise en ligne de jeux de données Melodi sur les données annuelles. Dans la continuité, de nouveaux jeux de données seront mis à disposition en 2026 pour les données sur les équations démographiques élaborées en 2025 sur la période 2012-2024.

Par ailleurs, à l'instar des diffusions conjoncturelles actuelles sur les créations d'entreprises, des travaux devraient aboutir en 2026 à la production de données conjoncturelles sur la cessation économique des entreprises.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Projet de Refonte du Système de Répertoires Statistiques d'Entreprises

Ce projet est un projet de refonte global du système de répertoires statistiques d'entreprises (Sirus⁷, Lifi⁸, profilapp). Il a pour objectif principal de renforcer le rôle de Sirius en tant que référentiel d'entreprises unique pour la statistique, en supprimant les redondances entre les applications existantes et en rationalisant les flux. Il permettra la description des unités statistiques (entreprises, unités légales, établissements, groupes de sociétés) et leurs liens.

Il visera à fournir une vue consolidée, datée et cohérente de toutes les unités statistiques nécessaires à l'analyse économique. Une dimension importante du projet est de permettre un accès centralisé et facile aux données. Le service d'identification actuel (Orus), principalement adossé à l'API Sirene, fait partie du périmètre du projet.

La Note de Cadrage Stratégique a été diffusée au comité des investissements au T4-2025. La Note de Cadrage Opérationnelle est en cours de rédaction et sera transmise au comité des investissements dans le courant du S1 2026.

La refonte de Sirius constitue le premier jalon du projet. Les jalons suivants (refonte de **Lifi**, mise en place d'un **service d'accueil des données administratives** et évolution des dispositifs de **profilage**) ne relèvent pas du périmètre opérationnel de 2026. Toutefois, **la refonte de Sirius est conçue dès l'origine pour s'inscrire dans la cible globale du système de répertoires statistiques d'entreprises**. Les choix fonctionnels et techniques retenus visent ainsi à préparer l'intégration progressive de ces composantes, en limitant les solutions transitoires non pérennes.

7 Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques

8 Liaisons financières

Révision des nomenclatures d'activités et de produits

La nouvelle nomenclature d'activités française, NAF 2025, est entrée en vigueur dans la première enquête statistique visée par le calendrier européen de mise en œuvre de la NACE Rev. 2.1 : l'ESA et l'EAP sur l'exercice 2025 sont réalisées en 2026 en nouvelle NAF, avec un algorithme de calcul de l'APE révisé. Les équipes de gestionnaires doivent donc être formées à la NAF 2025. D'autres travaux statistiques, notamment certains travaux liés à l'emploi ou au RP, commenceront aussi à utiliser la nouvelle NAF en 2026, et des formations sont également mises en place pour les équipes concernées.

Parallèlement, le site sirene.gouv.fr a ouvert en janvier 2026, pour permettre aux entreprises de prendre connaissance de leur code APE en nouvelle NAF et, s'il y a lieu, d'en demander la rectification avant son entrée en vigueur en janvier 2027. Pour une bonne efficacité de ce dispositif, une communication d'ampleur est mise en place, visant non seulement les entreprises, mais aussi les très nombreux acteurs utilisant la NAF, au sein et hors du SSP : administrations, organismes publics et privés, fédérations professionnelles. Des supports d'information et de communication doivent être élaborés et diffusés, notamment via le site insee.fr, incluant une nouvelle édition de référence des nomenclatures NAF et CPF 2025 avec leurs notes explicatives et leur guide d'utilisation.

Répertoire Sirene

Le répertoire Sirene présente un niveau de qualité globalement satisfaisant, fruit d'un travail constant de consolidation, de contrôle et d'amélioration mené par les équipes en charge de sa gestion. L'interdépendance accrue entre le répertoire Sirene et les registres RNE (registre national des entreprises, géré par l'Inpi⁹) et RCS (registres du commerce et des sociétés, gérés par les greffes) rend la synchronisation des répertoires / registres indispensable. Une opération de grande ampleur de confrontation des données présentes au répertoire Sirene avec celles figurant dans les deux autres registres a été engagée en 2025 et se poursuivra en 2026. Cette opération pourra donner lieu, si nécessaire, à des corrections dans le répertoire Sirene (et dans les deux autres registres).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Récupération des données de contacts pour la collecte de l'enquête SINE	Échantillon Sine	Insee	FIP	DGFIP	A
Test de repérage de doublons des entrepreneurs individuels	Entrepreneurs individuels de Sirene	Insee	Entrepreneurs individuels de Sirene	Insee	1

9 Institut national de la propriété intellectuelle

0. Orientations pour 2026

En 2026, les enjeux principaux pour le Département des statistiques de court terme sont le passage à Nomenclature d'activité française (NAF) rev2.1 (2025) – qui sera accompagné pour les indicateurs de court terme d'un changement de base – ainsi que la bascule progressive vers les outils de la filière d'enquête.

Par ailleurs, le Département continuera la rationalisation des enquêtes – en particulier l'enquête Observation des Prix dans l'Industrie et les Services (Opise) et l'Enquête annuelle de Production (EAP) – et le raccourcissement des délais de publication des indices conjoncturels d'activité.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Projet de refonte des statistiques annuelles de la production industrielle (Estantp)

Le projet de refonte de l'enquête annuelle de production (EAP) et des applications informatiques correspondantes a été lancé en 2020 pour répondre aux nouvelles exigences du règlement EBS (*European Business Statistics*) sur la production industrielle.

L'étape à atteindre en 2026 concerne la finalisation de la phase 1 du projet, à savoir assurer toute la collecte et la gestion de l'EAP 2025 avec les nouveaux outils issus de la refonte et les applications de la filière d'enquête, et en nouvelle NAF. La diffusion de cette enquête se fera en NAF 2025. **[ESM 9]**

L'intégration à l'EAP des entreprises des industries agro-alimentaires du SSM Agriculture à l'Insee sera mis en place sur le millésime 2026, collecté en 2027.

Le Projet Estantp a contribué au développement des fonctionnalités de reprise pour le compte de la filière d'enquête, et cette application a été livrée fin septembre 2025.

Le changement de nomenclature a généré d'importants travaux, charge conséquente due aussi au décalage de diffusion en nouvelle nomenclature des enquêtes mensuelles (Opise et EMB).

La mise au point du nouveau questionnaire de l'EAP *via* les outils de la filière d'enquête a été terminée en 2025 et a représenté un coût certain compte-tenu des nouvelles fonctionnalités demandées pour les questionnaires entreprises complexes, en particulier la gestion des tableaux avec un nombre de lignes modifiable par l'enquête.

Les autres travaux du périmètre d'Estantp en 2026 concerneront les phases d'agrégation-validation, et de diffusion.

Concernant la cible de mutualisation ESA-EAP, la cible de questions strictement communes permettant une orientation industrie ou hors industrie sur les questionnaires ESA et EAP est atteinte pour l'année 2026. Durant l'année 2026 une instruction sera menée pour analyser les informations recueillies, et décider de la phase suivante en fonction de ces analyses. D'ores et déjà, les réflexions sur la mutualisation ont permis le rapprochement des services de gestion (SSNE à Caen et service Esane à Nantes) et des partages de pratiques.

Réduction du nombre de branches et/ou domaines suivis par l'enquête Opise

Cette réduction vise à alléger la charge de renouvellement tout en garantissant un niveau de couverture suffisant pour honorer nos engagements européens. En 2022, l'ensemble des branches a été examiné et celles présentant un faible enjeu ou dont certains domaines présentent un faible enjeu ont été identifiées. Une planification d'arrêt de suivi dans Papaye et Opise jusqu'en 2027 a été réalisée en collaboration avec les Pôles prix à la production. Ainsi, le suivi de 5 branches CPF4 pour la production industrielle, 1 branches pour les importations industrielles et 2 branches pour les services a été arrêté en 2025. Cette opération continuera en 2026.

Projet d'automatisation du renouvellement de l'enquête Opise (PAREO)

Les moyens du projet (poste de Chef de projet statistique) ont été prolongés d'un an jusqu'au 31/08/2027.

De nouveaux pilotes sur des renouvellements de branches « industries » et « services » ont été lancées à la fin du T3 2025 et s'achèveront début 2026. Ces pilotes se sont inscrits dans une démarche plus « intégrée » avec les outils ou protocoles disponibles sans intervention des ingénieurs experts en entreprise (I3E) contrairement aux précédents pilotes. Ceci permettra d'évaluer l'efficacité des questionnaires construits et d'évaluer les difficultés en termes de taux de réponses ou de complétudes des réponses. Au vu des résultats de collecte, la stratégie s'affine en définissant le contour des branches adaptées au Questionnaire Auto-Administré (QAA). Au-delà des branches elles-mêmes, certaines entreprises seront certainement « réservées » au face-à-face du fait de leurs caractéristiques spécifiques (multi-branches, taille spécifique...). Il est rappelé que le projet consiste à intégrer une logique « multimode » avec des possibilités de QAA mais également des situations qui amèneront les I3E à réaliser du face-à-face pour des situations qui nécessiteront l'expertise de l'I3E.

Alors que le QAA semble plus efficace à ce stade sur les branches industrielles moins complexes, il apparaît des difficultés sur les branches des services, un travail spécifique est donc prévu en 2026 pour trouver les pistes d'amélioration de l'efficacité du QAA sur les branches des services.

Un pilote de QAA sur l'IPEA¹⁰ sera lancé également début 2026 avec l'espoir d'avoir des résultats semblables à ceux obtenus sur les branches industrielles.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Poursuite des travaux autour des nouvelles sources de données

En termes de nouveaux travaux sur des sources de données non encore exploitées par la division Indicateurs conjoncturels d'activité (ICA), le *scraping* de données de RTE (Réseau de transport d'électricité, opérateur gestionnaire du réseau électrique français) et de NaTran (principal gestionnaire du réseau de transport de gaz en France) sera testé en substitution de données transmises mensuellement par le Sdes.

Par ailleurs, les travaux autour des données de caisse (DDC) dans le cadre du projet Nosica, et des données du groupement cartes bancaires (GIE-CB) sont maintenant en régime de croisière.

10 Indice des prix des travaux d'entretien-amélioration des logements

Ainsi, le périmètre des travaux impliquant ces données resterait en 2026, globalement inchangé par rapport à 2025 : utilisation des données CB en association avec les ICA pour compléter le champ de l'IPI sur l'artisanat commercial (boulangerie) ; amélioration des estimations précoces dans le commerce de détail et réflexion autour de potentielles extensions du champ des estimations précoces (e.g. certains services aux ménages).

Projet d'acquisition des données de facturation électronique

La DGFIP prévoit de rendre obligatoire le dispositif de facturation électronique, en deux temps : à partir de fin septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire ; à partir de septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises.

En 2026, une mission de l'Inspection générale de l'Insee est prévue afin d'analyser les possibilités d'exploiter ces données pour la statistique publique : le DSCT participera aux travaux de cette mission. En revanche, les études spécifiques sur l'utilisation de ces données en complément ou en substitution de celles utilisées actuellement par le DSCT pour ces indices de court terme (ICA, IPI et IPP) ne devraient pas débuter avant 2027. À cet horizon, des ressources supplémentaires seront nécessaires afin de réaliser ces études tout en continuant de réaliser les productions courantes à partir des sources actuelles.

Indices de chiffre d'affaires régionaux

Réalisé à la Direction régionale de Pays de la Loire, sous MOA commune DSCT et DAR, cet investissement permet, depuis 2023, de mettre à disposition des chargés d'étude des directions régionales, des indices régionalisés de chiffre d'affaires par secteur.

En 2026, des travaux sont planifiés pour sécuriser la chaîne de production de séries régionales CVS-CJO, produire des séries régionalisées de chiffre d'affaires à des niveaux plus agrégés qu'aujourd'hui (niveau A5 de la nomenclature agrégée NA, notamment) et créer des indicateurs régionalisés déflatés (*i.e.* en volume).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Préparation du changement de NAF pour les indicateurs de court terme : périmètre inchangé [ESM 9]

Les indicateurs de court terme calculés au DSCT (indices de prix de production, indices de chiffre d'affaires, indices de production industrielle) doivent basculer à la nouvelle nomenclature d'activité début 2027. Même si les réflexions ont débuté dès 2024 (notamment *via* la réalisation de macro-planning tenant compte des interdépendances au sein du DSCT et avec leurs fournisseurs de données), la charge devrait être particulièrement importante en 2026.

S'agissant des indicateurs conjoncturels d'activité, les principaux axes qui devront être étudiés sont les suivants :

- *capacité des applications actuelles à « encaisser » ce changement de nomenclature.* Des tests et des évolutions informatiques devront être réalisés en 2026 afin d'adapter les systèmes d'information à la NAF 2025. Ces adaptations seront particulièrement importantes pour le processus Indices de chiffre d'affaires en raison de l'obsolescence de l'application Harmonica ;
- *approfondissement de l'analyse de l'articulation avec les autres processus de l'Insee* qui sont également parties prenantes dans ce changement de nomenclature, mais avec des temporalités potentiellement différentes : domaine Estantp (qui fournit de nombreux intrants pour le processus IPI), Sirene, Sirius, ou encore les comptes trimestriels. Tous ces processus sont étroitement imbriqués, avec certains se plaçant à la fois à l'amont et à l'aval. Il faudra en particulier gérer les périodes transitoires où un processus a basculé mais pas les processus adhérents ;

- *élaboration de la méthodologie de bascule* (développements, ordonnancement des tâches) ;
- *rétopolation*. Pour le processus indice de la production industrielle comme pour le processus Indices de chiffre d'affaires et de volume associés, des rétopolations fines sont possibles en raison de la richesse de l'information disponible. Du côté de l'IPI, l'utilisation de séries élémentaires à un niveau fin rend possible une rétopolation évitant de trop s'appuyer sur des matrices de passage macroéconomiques. Sur le processus ICA, il est envisageable de construire une partie de la rétopolation en s'appuyant directement sur les données microéconomiques (bascule de l'APE au niveau micro sur plusieurs années).

S'agissant des indices de prix à la production, l'ensemble des produits actuellement suivis ont été appareillés en nouvelle nomenclature à travers la table de correspondance entre les deux nomenclatures : environ 80 % des séries élémentaires appartiennent à une branche en ancienne nomenclature qui a une seule correspondante en nouvelle nomenclature. Pour les 20 % restantes (environ 8 000 séries), une expertise au sein des pôles aura lieu au 1^{er} trimestre 2026 afin d'affecter à chaque série une unique branche. Un travail sur les arbres et leur agrégation est prévu afin de prendre en compte la disparition / création de branche en nouvelle nomenclature.

Des pondérations en nouvelle nomenclature seront calculées en tenant compte qu'elles sont une ventilation à un niveau fin des données issues de la comptabilité nationale qui seront-elles en ancienne nomenclature. Ce travail sera donc fait en mobilisant une table de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature.

Une rétopolation des séries en nouvelle nomenclature sera effectuée.

Pour des besoins utilisateurs, la division Indices des prix à la production (IPP) devra encore fournir des séries en ancienne nomenclature jusqu'en 2030, en 2026 des réflexions sur le processus à mettre en œuvre pour répondre à ce besoin devront être amorcées.

Migration vers les outils de la filière unique d'enquête

En 2026, le remplacement d'outils de la collecte de l'IPI et d'Opise par des composants de la nouvelle filière d'enquête devraient se poursuivre. Ainsi, au 3^e trimestre 2025 le bloc « contacts » de la filière ainsi que le nouveau portail se sont imposés à toutes les enquêtes y compris l'enquête mensuelle de branche (EMB) qui permet de calculer l'IPI ainsi que l'enquête Opise qui permet de calculer les indices de prix à la production. En 2026, l'outil actuel de collecte par internet de l'EMB et d'Opise (Coltrane) sera remplacé par celui de filière (Platine) pour l'EMB.

Réduction des délais de publication des indices de production industrielle

Ce projet entamé depuis 2022 visait à réduire de 5 jours le délai de parution de l'indice de production industriel (IPI) et de 10 jours celui des indices de volumes de ventes dans de commerce (IVVC) et de production dans les services (IPS). Si la réduction de 10 jours des délais de production des IVVC et IPS sera effective dès 2026, des tests continueront à être menés pour réduire de 5 jours les délais de publication de l'IPI.

En 2024, pour l'IPI, deux premiers tests de faisabilité ont été réalisés au printemps avec le SSNE sur son périmètre d'expertise (*i.e.* industrie, hors IAA et énergie) et les résultats obtenus ont été encourageants. En 2025, un test plus large a été réalisé afin d'inclure l'ensemble des fournisseurs de données de l'IPI en plus du SSNE : les organismes professionnels agréés de l'industrie, le Sdes pour les séries de l'énergie et le SSP pour les IAA. ***Ce test n'ayant pas pu être mené totalement à son terme en raison d'un bug informatique, il sera renouvelé en 2026.***

Détection des anomalies et méthodes d'imputation

Que ce soit pour la production des indices de chiffres d'affaires, que pour celle de l'IPI nous constatons depuis plusieurs années une baisse de l'efficacité des méthodes de détection d'anomalies et d'imputation de la non-réponse. Des analyses méthodologiques seront donc menées afin de regagner en efficacité. Ces travaux seront, le plus possible, coordonnés avec ceux

du groupe de travail sur le *data editing* dans les statistiques d'entreprises, lancé fin 2025 à la DSE et en collaboration avec le DMS.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Sans objet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee – Direction des statistiques d'entreprises
Département Synthèses sectorielles (DSS)

0. Orientations pour 2026

Le Département des synthèses sectorielles (DSS) mène des travaux de synthèse sur les entreprises, par des approches à la fois sectorielles et transversales, alimentées par les données de la statistique structurelle d'entreprises, par les enquêtes thématiques qu'il pilote et exploite, ainsi que par l'investissement sur d'autres sources de données administratives ou issues d'internet qu'il expertise et valorise.

Un premier axe de travail fort du département est sa contribution à l'élaboration des comptes nationaux, pour laquelle il mobilise son expertise des données Esane, son expertise économique des entreprises et des secteurs, et son expertise de la comptabilité nationale. Il contribue à l'élaboration du cadre central et anime les commissions des comptes du commerce et de l'agriculture, le comité de concertation sur les statistiques de l'économie des services et le comité de concertation sur les statistiques du tourisme. Cette contribution multiple aux comptes nationaux s'inscrit en 2026 dans un contexte évolutif combinant le passage en nouvelle nomenclature NAF 2025 et la préparation à une nouvelle base des comptes.

Un deuxième axe de travail porte sur la poursuite du programme de collecte des enquêtes thématiques, essentiel pour fournir un cadrage statistique et contribuer à la compréhension des grands enjeux pour l'économie française que sont la transformation numérique, l'innovation, les impacts environnementaux de l'activité économique, la mondialisation, mais aussi l'évolution de la structure du tissu économique (filières industrielles, associations, etc.). Ces travaux sont souvent menés dans un cadre européen. La collecte d'informations de qualité auprès des entreprises reste l'objectif prioritaire dans le contexte de mise en place de nouveaux outils de collecte et de gestion mutualisés, mais aussi de façon plus structurelle en raison de la complexité et de la fluidité de l'organisation des entreprises au sein des groupes. Ainsi, l'activité du département vise à la fois à mener des opérations nouvelles afin d'éclairer les thématiques attendues, à adapter l'organisation de la collecte à la trajectoire d'évolution des outils, et à mener des travaux méthodologiques visant à optimiser la qualité des données collectées, en articulant le niveau et les modalités d'interrogation (entreprise vs unité légale) de façon à pouvoir diffuser des données robustes au niveau de l'entreprise au sens économique, tout en limitant au maximum la charge pour les entreprises et pour les services de collecte.

Un troisième axe de travail concerne la poursuite de l'exploitation de nouvelles sources et de nouvelles données, avec en particulier un travail de moyen terme sur les données des plateformes de réservation en ligne d'hébergements touristiques, ainsi que sur le recueil de données issues de logiciels de gestions.

Le département mène enfin des études sur les entreprises, quatrième axe de travail complémentaire des précédents. La diffusion de ces travaux s'appuie sur l'espace numérique thématique « entreprises » permettant de valoriser à la fois la diffusion de données et les études du département, et plus globalement de l'ensemble du service statistique public. La stratégie de valorisation s'inscrit désormais dans le cadre du plan d'action élaboré au cours de l'année 2025 à la suite du rapport de l'Inspection générale (IG) de l'Insee sur la valorisation des statistiques structurelles d'entreprises. Les actions qui en découlent portent tout à la fois sur la diffusion, l'organisation du travail en réseau pour la valorisation des données, et le développement des échanges avec les publics d'experts,

notamment au sein des organismes professionnels et organismes d'études spécialisés. En particulier, un nouveau comité de concertation sur les statistiques de l'industrie est créé et se réunit début 2026.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquêtes auprès des entreprises ponctuelles ou peu fréquentes

L'enquête sur la situation des associations est une enquête atypique puisqu'elle n'est pas seulement menée auprès des unités classiquement enquêtées que sont les établissements/unités légales/entreprises profilées (EP). Après les éditions de 2014 et 2018, la collecte du millésime 2025 s'est achevée début 2026 pour une première publication fin 2026. **[ESM. 7]**

L'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM 2024) sera de même valorisée en 2026. **[ESM. 6]**

Les enquêtes sur les filières industrielles s'inscrivent désormais chaque année dans le programme d'enquêtes de la DSE, à raison d'une filière chaque année. Après deux publications sur la filière automobile, fin 2025 et début 2026, l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale, collectée en 2025, sera exploitée en 2026. La collecte de 2026 portera sur la filière du médicament, pour une exploitation en 2027. Ces enquêtes nécessitent une concertation importante avec des experts de chaque filière et les représentants des professionnels concernés. Elles répondent à des questions récurrentes adressées à l'Insee sur l'évaluation du poids des filières industrielles en France, leur contribution à la création de richesse et à l'emploi. Rappelons que l'apport de ces enquêtes est de prendre en compte à la fois les branches industrielles qui constituent le noyau des filières, mais aussi le tissu des sous-traitants et fournisseurs, industriels et non industriels. D'autres enjeux de ces enquêtes pour lesquels les attentes sont fortes sont l'évolution des filières, leur effet d'entraînement sur l'économie, et les enjeux de souveraineté associés à la segmentation des chaînes de valeur. **[ESM. 6]**

En 2026, le département pilotera en outre la collecte des enquêtes suivantes :

- enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire (ECET, en association avec le Sdes) permettant de compléter le dispositif EACEI pour le service et le commerce (précédente édition en 2011) ; **[ESM. 1, AVG. 1]**
- enquête sur la sous-traitance (ce sera le deuxième millésime après l'enquête de 2022 sur l'exercice 2021) permettant d'éclairer le poids et les modalités des interactions liés à cette organisation de la production ; **[ESM. 6]**
- enquête TIC sur les entreprises de moins de 10 salariés (TIC-TPE) qui va compléter sur l'année 2026 la mesure annuelle des usages des TIC (dont l'IA) par les entreprises françaises de 10 salariés ou plus. La précédente enquête TIC-TPE remontait à 2022. **[ESM. 4, AVG. 2]**

Des échanges avec des experts de ces sujets et des tests ont eu lieu en 2025. Des avis d'opportunité ont été obtenus lors de la réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » de l'automne 2025.

Évolution significative des enquêtes régulières auprès des entreprises

Lorsque la diffusion des enquêtes thématiques doit être faite en entreprises au sens économique (entreprises profilées, EP), l'unité de collecte peut cependant être l'unité légale. Ainsi, lors de la collecte des enquêtes TIC¹¹ 2022, TIC 2023, TIC 2024, CIS¹² 2020 et CIS 2022, l'Insee interrogeait une seule unité légale qui devait répondre pour l'ensemble de l'EP échantillonnée. Ce protocole s'est avéré soulever des difficultés en termes de qualité de réponse et de coûts de collecte. À titre d'exemple, pour l'enquête TIC 2022, plus d'un tiers des entreprises composées d'au moins deux unités légales n'était pas en mesure de répondre sur le contour attendu, la différence de contour venant souvent d'un décalage entre le contour dont dispose l'Insee au moment de l'échantillonnage et le contour effectif au moment de la collecte. Comme il n'est pas possible d'interroger l'ensemble des UL composant les EP de l'échantillon, une méthodologie alternative a été étudiée consistant à cibler les UL à interroger, en priorisant celles *a priori* les plus concernées par la thématique de l'enquête ou influentes en raison de leur taille (de façon analogue à ce qui est fait pour l'ESA¹³). La nouvelle approche consistant à mener la collecte auprès d'un sous-ensemble des UL appartenant aux EP échantillonnées, et répondant pour elles-mêmes, est mise en œuvre pour les enquêtes TIC et CIS. Le redressement de ces enquêtes doit ainsi évoluer, avec une étape supplémentaire d'imputation et de consolidation par l'Insee au niveau des EP. Les enseignements de cette évolution de la stratégie de collecte seront documentés et transmis au comité du label.

Enquête sur les Voyages professionnels et personnels (VPP) : collecte de l'enquête pérenne

L'enquête VPP est menée auprès des ménages sous forme d'un panel rotatif articulant collecte par internet et rattrapage téléphonique. Elle vise à fournir à Eurostat les résultats utiles au volet « demande » des statistiques sur le tourisme. L'enquête pilote visait à expérimenter une méthode en adéquation avec les attendus du règlement européen. Elle s'est achevée fin janvier 2025. Après passage au Label, l'enquête VPP est entrée en collecte pérenne à l'automne 2025. S'agissant d'une enquête complexe et collectée en continu, les enjeux sont multiples : adapter la collecte à la montée en charge de la filière d'enquêtes, préparer l'automatisation du traitement des nombreux sous-échantillons, préparer les traitements aval en vue de la diffusion et de la transmission à Eurostat, mener des travaux méthodologiques en réponse aux recommandations du comité du label.

Des échanges ont eu lieu avec la Banque de France (BdF) sur l'opportunité de réaliser une extension de l'enquête VPP afin de décrire plus finement pour la balance des paiements les voyages à l'étranger par destinations. Une première estimation de la charge qu'impliquerait la mise en place d'une telle enquête a été réalisée, et les échanges se poursuivront en 2026 pour décider de son opportunité.

Évolution des enquêtes de fréquentation touristiques (EFHCT)

La réorganisation de la collecte de ces enquêtes, consécutive à la réduction de la taille des échantillons pour les hôtels et campings, est achevée. Les évolutions à suivre sont celles des redressements et imputations, ainsi que du calcul des indicateurs de précision.

L'allègement de la charge d'enquête sera poursuivi, en priorisant la collecte *via* les logiciels et les enseignes. L'évolution des outils nécessitera des travaux pour s'assurer une continuité de transmission en lien avec les éditeurs de logiciels de gestion des entreprises enquêtées.

La bascule vers les outils de la filière unique est prévue en janvier 2027. D'ici là, les questionnaires seront à transcrire dans un nouveau format et l'application Tourisme 3 devra être prête à interagir avec Platine. La bascule dans la filière unique d'enquête pourrait offrir de nouvelles opportunités

11 Technologies de l'information et de la communication

12 Capacité à innover et stratégie

13 Enquête sectorielle annuelle

en termes de sécurisation des échanges de données avec les enseignes et de coordination des échantillons avec ceux des autres enquêtes entreprises.

Un sujet transverse clé, la montée en charge de la filière unique d'enquête

En 2026, les enquêtes thématiques du département utilisent le nouvel outil Platine de la filière unique d'enquêtes de l'Insee. C'est un élément très structurant de l'activité liée aux enquêtes, à la fois en termes d'organisation, de pilotage de la qualité et d'image auprès des entreprises, et qui donne lieu à de nombreux échanges (dates de disponibilité des fonctionnalités de gestion, amélioration de la gestion des contacts, contrôles post-collecte, etc.) à la fois avec les équipes de la filière et les services de collecte.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Poursuite de l'amélioration du dispositif Points de vente qui permet de décrire l'équipement commercial (surface, chiffre d'affaires, effectifs) à partir du croisement de sources multiples (CFE¹⁴, fichiers Majic¹⁵ et Tascom¹⁶ de la DGFIP, Esane, Sirius, Sirene). Ce dispositif a été étendu aux services de proximité, et utilisé pour une publication début 2026 portant sur les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie. Une refonte importante de la chaîne de production est prévue à partir de 2026. Des travaux méthodologiques de projection à partir de ces données pour estimer les équipements à une date plus fraîche seront menés en lien avec les perspectives d'exploitations régionales, même s'il n'est pas certain qu'ils puissent être engagés dès 2026. **[AVG. 9]**

Consolidation du taux de dématérialisation des réponses de l'enquête de fréquentation touristique

On étudie la possibilité de substituer à l'enquête de parc des hébergements touristiques une exploitation de sources externes renseignant sur les caractéristiques des hébergements, et de sources alternatives sur le caractère actif des entreprises d'hébergement collectif. **[AVG. 9]**

Exploitation de sources nouvelles pour estimer la fréquentation touristique des non-résidents : en lien avec la Banque de France qui produit le dispositif EVE (enquête auprès des visiteurs étrangers qui permet d'estimer le nombre de touristes étrangers en France et leurs dépenses), le département travaillera à l'exploitation de sources alternatives (données CB, téléphonie mobile, plateformes en ligne), pour estimer les arrivées de touristes étrangers. **[AVG. 9]**

Depuis plusieurs années, le pôle Tourisme participe enfin au groupe de travail d'Eurostat expérimentant l'exploitation des **données des grandes plateformes**. Une actualisation de l'étude réalisée en 2020 sur le sujet est prévue en 2026.

La facturation électronique

Cette nouvelle source administrative peut être à l'origine de gains importants sur au moins deux sujets à enjeux pour le DSS :

- les analyses de filières, en complément ou substitut des enquêtes sur les filières industrielles ;

14 Cotisation foncière des entreprises

15 Fichiers fonciers

16 Taxes sur les surfaces commerciales

- l'amélioration de l'information sur les consommations intermédiaires, qui peut engendrer des gains de qualités très significatifs pour les comptes nationaux, dans la mesure où les achats réalisés par les entreprises sont au cœur de l'analyse de la production dans les comptes nationaux (Tableau entrées sorties, TES).

Dès que des données commenceront à être disponibles, le DSS sera partie prenante des travaux exploratoires menés sur la source. **[AVG. 9]**

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Préparation de la prochaine base des comptes nationaux (base 2025)

Sur la période 2026-2030, la préparation du passage des comptes nationaux en base 2025 (horizon de publication : mai 2030) est un enjeu majeur pour le DSS. Les travaux ont été lancés formellement à l'automne 2025.

Un changement de base est toujours une opération lourde nécessitant une planification rigoureuse, un travail collectif étroitement coordonné, et un renfort temporaire *via* le recrutement de rétropoleurs. Comme toujours, les travaux des équipes du DSS vont devoir concilier les productions courantes (cadre central des comptes et commissions des comptes) et la préparation de la nouvelle base (chantiers, évolution des outils, création des années de base, répétitions...).

Le passage à la base 2025 est cependant rendu encore plus complexe par plusieurs facteurs, de sorte que le passage à la base 2025 appellera au DSS des investissements supérieurs à ceux du changement de base 2020.

Le premier de ces facteurs est le décalage de calendrier entre la publication de la base 2025 et le changement de nomenclature d'activité dans les sources, qui intervient pour Esane dès le millésime 2025 livré en 2027. Or la production des comptes pour la fin de la base 2020 doit être réalisée en ancienne nomenclature. Des travaux sont en cours sur la meilleure approche possible dans ce contexte.

En second lieu, ce qui précède s'inscrit dans un contexte de demande croissante en termes de niveau de détail de la nomenclature des comptes (nouveau SNA et nouveau SEC). Le nombre d'équilibres ressources emplois traités par le DSS en campagne courante pourrait ainsi augmenter très significativement. Un travail est mené pour en évaluer l'opportunité et la faisabilité, en lien avec l'amélioration des outils informatiques.

Au-delà des travaux pour le cadre central des comptes nationaux, le changement de NAF affecte particulièrement le commerce, avec la suppression de la section « Commerce et réparation automobile », la création de la notion d'intermédiation dans le commerce de détail, et la suppression de la forme de vente comme critère de partitionnement sectoriel. La forme et le fond présentés dans les comptes du commerce pourraient donc être actualisés à l'occasion de la base 2025, notamment pour continuer de restituer une information essentielle sur l'essor de la vente en ligne ou encore assurer le suivi des acteurs clés du commerce que sont les centrales d'achat, tout en respectant la nouvelle décomposition sectorielle. Dans les services également, la création de nouveaux secteurs d'intermédiation nécessite de définir leur traitement en base 2025.

Enfin, un nouveau chantier va être lancé en 2026 avec le Département des comptes nationaux (DCN) sur les comptes distribués des entreprises, dans la même logique que les travaux menés ces dernières années sur les comptes distribués des ménages. **[ESM. 9]**

Compte Satellite du Tourisme

Les échanges avec nos partenaires et utilisateurs ont montré les limites de la diffusion d'un seul indicateur (poids du tourisme dans le PIB). Il est ainsi envisagé d'élargir les indicateurs caractérisant le tourisme (consommation touristique, VA indirecte). Le compte du tourisme sera également enrichi d'une mesure de l'empreinte carbone du tourisme, travaux réalisés avec le Sdes.

Méthodes d'analyses sectorielles et panel d'entreprises

Dans le cadre du plan d'action sur la valorisation des statistiques annuelles d'entreprises, les équipes du département travaillent à l'élaboration d'outils d'aide à l'interprétation des évolutions sectorielles prenant en compte les événements liés à la démographie d'entreprises, aux sorties de champ et aux restructurations. Des travaux sont également menés sur l'exploitation du panel de groupes maintenu au département, et à son exploitation en entreprises profilées.

Afin de mutualiser les expertises sur les différentes sources mobilisables dans une étude sectorielle, il est prévu de partager un kit d'étude sectorielle qui mettra à disposition une série de programmes documentés.

L'ensemble de ces outils ont vocation à être mutualisés au sein du réseau des chargés d'études de la sphère « entreprises » de l'Insee et des SSM. **[AVG. 11]**

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le passage à la nouvelle NAF 2025 a concerné l'ensemble de la statistique publique.

Dans le cadre des travaux sur la prochaine base des comptes nationaux (« base 2025 ») qui sera publiée en mai 2030, le DSS travaille avec le Département des comptes nationaux à la mise à jour de la nomenclature de branches et de produits propre aux comptes nationaux. Cette nomenclature est bien sûr articulée sur la NAF 2025. Elle intègre à la fois les évolutions de cette dernière et les demandes de description plus fine de l'économie dans des domaines tels que le numérique, l'énergie ou la défense. Le travail mené consiste à valider le niveau de détail auquel il est possible de travailler pour concilier les attentes des utilisateurs avec la disponibilité de données à un niveau de robustesse adéquat, compte tenu aussi de la capacité de traitement opérationnel des équipes et des outils informatiques utilisés pour la production des comptes nationaux. **[ESM. 9]**

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le département avait été associé au projet pilote de **Transformation de l'Insee Références sur les entreprises en un espace thématique**, pilote mené par le Département de l'offre éditoriale (DOE) de l'Insee, visant à substituer à l'Insee Références annuel sur les entreprises un espace thématique centralisant l'ensemble de la production et des études de la sphère entreprises. Une première mouture de cet espace avait été ouverte aux internautes le 5 décembre 2024.

La valorisation des données annuelles d'entreprises s'insère désormais dans un plan d'action élaboré au sein de la sphère « entreprises » (Insee et SSM) tout au long de l'année 2025 à la suite du rapport de l'Inspection générale de l'Insee publié fin 2024. Ce plan d'action s'est appuyé sur de nombreuses concertations, les axes de travail ayant été en particulier présentés au sein de la commission « Entreprises et marchés » du Cnis.

S'agissant de l'axe de travail sur la diffusion, l'espace thématique dématérialisé sur les entreprises a été complété pour mieux valoriser la diversité de nos travaux à la fois en termes de thématiques et d'approches, de publications et de données. Au sein de la nouvelle mouture de cet espace thématique, les travaux sont répartis selon le découpage suivant : analyses transverses du tissu productif et des performances de l'appareil productif ; approches thématiques : mondialisation et chaînes de valeur ; numérique et innovation ; énergie et développement durable ; entrées par grands secteurs d'activités ; indicateurs conjoncturels. Les études produites depuis moins de cinq ans dans les différentes thématiques y sont disponibles, ainsi que les données de cadrage et données détaillées. Cette [nouvelle version enrichie de l'espace thématique sur les entreprises](#) qui constitue une vitrine des travaux de la statistique publique sur les entreprises a été mise en ligne en décembre 2025. On y accède *via* l'onglet « Thèmes » apparaissant en haut à droite des pages d'Insee.fr.

L'espace thématique va faire l'objet d'une amélioration en continu, avec notamment une consultation en ligne des utilisateurs en 2026 et une réflexion sur l'accès aux chiffres clés dans la dimension temporelle. **[AVG. 11]**

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Sans objet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee – Direction des études et synthèses économiques

Département de la conjoncture

Division des enquêtes de conjoncture

0. Orientations pour 2026

En 2026, le département devra d'une part, comme chaque année, produire des éclairages répondant aux principales demandes sociales qui s'expriment et d'autre part, préparer l'intégration des enquêtes de conjoncture à la filière d'enquête qui interviendra début 2027.

En particulier, les éclairages chercheront à étendre le champ des prévisions en y intégrant les préoccupations environnementales et les dimensions d'hétérogénéité derrière les agrégats macroéconomiques.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans le cadre de la refonte du système d'information des enquêtes de conjoncture actuellement en cours, divers chantiers vont être menés en 2026 :

1. l'achèvement de la refonte de la chaîne de calcul des agrégats, avec notamment :
 - la réintroduction de la méthode d'imputation de la non-réponse partielle, de façon à éviter que les séries ne soient parfois chahutées du seul fait du comportement de réponse de quelques unités influentes ;
 - le calcul des valeurs corrigées des variations saisonnières (CVS) au fil de l'eau, jusqu'à présent réalisée en self, en vue d'assurer la cohérence entre les chiffres CVS calculés aux niveaux les plus fins d'agrégation et les chiffres CVS aux niveaux d'agrégation plus élevés ;
 - la réflexion sur la mise à jour des pondérations secondaires en s'inspirant des exemples européens (pondération en Valeur ajoutée plutôt qu'en production) ;
2. la préparation de l'intégration dans la Filière d'enquête pour qu'elle soit bien effective au T1 2027 avec des questionnaires revus et adaptés (avec notamment la suppression des questions obsolètes sur la hausse des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine et la prise en compte des demandes exprimées lors du comité des utilisateurs réunis en juin dernier) ;
3. le passage à la nouvelle nomenclature d'activités et de produits, qui s'opérera en deux temps :
 - dans un premier temps, on fera en sorte que l'application de gestion « conj2 » offre la possibilité de coder les produits et les activités principales tant en nouvelle nomenclature qu'en ancienne nomenclature, de manière automatique (dans toute la mesure du possible) et à la main (pour le reliquat), l'ancienne nomenclature restant la nomenclature de travail de l'application Conj2 – en particulier à ce stade, l'ancienne nomenclature reste la nomenclature dans laquelle sont tirés les échantillons des enquêtes à l'occasion des renouvellements, celle qui détermine le champ des enquêtes et le domaine d'activité des gestionnaires. Dans ce premier temps, les codes en nouvelle nomenclature constituent une information « auxiliaire » sans impact sur la collecte ni sur la gestion des enquêtes et le fonctionnement courant de l'application Conj2 ;

- dans un 2^e temps, il faudra faire de la nouvelle nomenclature la nomenclature de travail de l'application Conj2, en lieu et place de l'ancienne nomenclature. Il s'agit pour l'essentiel d'une opération de « reprise des données », une opération toujours délicate et qu'il conviendra donc de préparer minutieusement, et qui nécessitera sans doute quelques développements complémentaires ;

4. les montées de version majeures des *frameworks* en ce qui concerne l'applicatif conj2.

En outre, le département envisage d'étendre le champ de l'enquête Services en 2026 à des codes d'activité historiquement non couverts mais pour lesquels la DGECFIN¹⁷ demande des données. Il s'agit notamment des entreprises du transport de voyageurs et des activités récréatives et culturelles.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Quelques études envisagées au S1 2026 :

Effets de gamme et prix par gamme (AVG 6 / SYSFI 10)

La baisse de la consommation alimentaire enregistrée au moment du choc inflationniste semble pérenne et ne se résorbe pas. Pour étudier ce phénomène et éclairer le partage volume-prix de la consommation alimentaire réalisé par l'Insee, un éclairage de la *Note de conjoncture* mobilisera largement les données disponibles à l'Insee (données de caisse, données des panélistes des comptes nationaux) pour calculer la contribution des effets de changements de gamme dans cette baisse de la consommation. En effet, la période inflationniste s'est traduite par des gains de part de marché des produits d'entrée et de milieu de gamme au détriment des grandes marques : l'éclairage serait l'occasion de calculer la contribution de ce phénomène à l'évolution en volume au sens des comptes nationaux. En outre, il pourra permettre de présenter l'évolution différenciée des prix selon le niveau de gamme au sein d'une même variété pendant la période inflationniste en écho aux travaux réalisés par l'IFS¹⁸ sur le sujet.

Intelligence artificielle et boom du numérique : entre soutien à la croissance et risque de bulle et de part et d'autre de l'Atlantique (AVG 2 / AVG 3)

Le développement rapide de l'intelligence artificielle et plus largement le boom du numérique ont contribué à la forte croissance américaine depuis la crise sanitaire et expliquent une part importante de l'écart de dynamisme avec la zone euro. L'éclairage listera les principaux canaux de soutien *via* la demande à court terme et comparera les évolutions entre zone euro et États-Unis (investissement en logiciels et base de données, en construction pour les *data centers*, effets de richesse aux États-Unis *via* les prix des actifs). Il cherchera à comparer les écarts entre les valorisations et la valeur ajoutée du secteur avec ceux constatés lors de la bulle internet du début des années 2000. Côté offre, la baisse

17 Direction générale des affaires économiques et financières

18 *Institute for Fiscal Studies*

récente de l'emploi dans le secteur du numérique aux États-Unis comme en France, probable signe de gains de productivité, sera rappelée.

Essor du véhicule électrique : quel impact sur la production française ? (AVG 1)

L'éclairage, réalisé par la DSE¹⁹ et le SSNE²⁰ de Caen sera l'occasion de publier une série IPI²¹ automobile par type de motorisation.

Décomposer les évolutions de GES²² en une composante « structurelle » de décarbonation et d'autres fluctuations (AVG 1)

Une demande importante de décomposition des évolutions de GES est apparue lors de la publication de la prévision en juin 2025. Des échanges ont eu lieu avec le Trésor qui travaille également à une méthodologie pour collaborer à une décomposition pertinente des évolutions entre une composante structurelle de décarbonation et d'autres fluctuations (activité, températures...). Une décomposition, éventuellement partagée avec le Trésor, sera publiée en même temps que la prévision de GES prévue en juin 2026 pour l'année 2026.

Actualisation du post de blog sur la productivité en comparaison européenne (AVG 3 / ESM 4)

L'Insee a publié un post de blog en juillet 2024 consacré à l'évolution de la productivité en France et en Europe, en décomposant les écarts par branches et en essayant de quantifier les principaux facteurs à l'origine du décrochage français. Une mise à jour sera effectuée en 2026 après la publication des comptes nationaux.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Sans objet

19 Direction des statistiques d'entreprises

20 Service de statistiques nationales d'entreprises

21 Indice de production industrielle

22 Gaz à effet de serre

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des douanes et droits indirects

Département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE)

0. Orientations pour 2026

En 2026, dans le contexte international de tentations protectionnistes accrues, le DSECE continuera à réaliser des études par produits ou zones géographiques pour éclairer les enjeux. Les échanges commerciaux de la France avec les États-Unis feront l'objet d'une étude un an après l'instauration de tarifs douaniers asymétriques. Les échanges commerciaux avec la Chine seront également étudiés pour questionner une éventuelle redirection des flux vers le marché européen. En parallèle, les flux commerciaux faisant l'objet d'accords de libre échange seront abordés dans au moins une étude (CETA, Mercosur, Inde).

Les enjeux de souveraineté continueront à être étudiés avec le développement d'indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements et une étude sur les échanges commerciaux du secteur de l'industrie pharmaceutique.

Par ailleurs, en 2026 se poursuivront les travaux déjà engagés sur l'exploitation de nouvelles sources de données avec plusieurs finalités : assurer la continuité de la production dans le contexte de l'évolution des sources de données douanières, alléger la charge d'enquête des entreprises, et accroître la couverture des statistiques du commerce extérieur, notamment sur le champ du e-commerce.

Le département poursuivra également ses investissements méthodologiques en vue de consolider les estimations des flux en dehors du champ de l'enquête sur les échanges de biens intra-Union européenne, et de définir un processus de contrôles-redressements rénové dans le cadre de la réingénierie de la chaîne statistique.

Enfin, en matière de diffusion, le DSECE a engagé une refonte de son site internet afin notamment de faciliter l'accès aux informations et données produites. Il prévoit également de rénover sa publication conjoncturelle mensuelle pour enrichir l'information diffusée.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Prise en compte de nouvelles sources de données pour assurer la continuité de la production des statistiques du commerce extérieur et alléger la charge d'enquête pour les entreprises (AVG9)

Adaptation du système d'information du DSECE pour prendre en compte la nouvelle collecte de données administratives douanières (Delta I/E)

Le système de collecte des données douanières a fait l'objet d'une refonte de grande ampleur (projet de plateforme Delta Imports / Exports), avec une bascule en deux temps : fin 2024 et début 2025 pour les importations, fin 2025 et début 2026 pour les exportations. Le DSECE, qui utilise les données douanières pour produire les statistiques du commerce extérieur extra-Union européenne, a adapté en 2024 et 2025 son système d'information aux évolutions de contenu, de format, et de flux de données pour les importations et exportations. En 2026, il réalisera de nouvelles adaptations pour récupérer les données des flux relatifs au dédouanement centralisé communautaire. Il s'agit de flux de marchandises qui sont présentés en France mais dédouanés dans un autre État membre (dépôt de la déclaration en douane) et dont les données devraient être intégrées dans le système d'information du dédouanement en France en 2026 et 2027. Le DSECE récupère actuellement les données relatives à ces flux *via* le programme d'échange de données douanières entre autorités statistiques prévu par le règlement (UE) 2019/2152 (CDE, pour *Customs Data Exchange*).

Suivi du projet de réforme de l'Union douanière et de mise en place d'un futur hub de données européen

Dans le cadre du projet de réforme de l'Union douanière, un hub de données européen sera créé, et remplacera les collectes nationales des déclarations de douane. La version initiale du projet de texte du futur code de l'Union douanière (CDU) ne prévoyait pas d'accès aux données pour les services statistiques à des fins de production des statistiques du commerce extérieur. Les autorités statistiques et douanières de plusieurs pays européens (dont la France) ayant donné l'alerte à ce sujet, des propositions d'amendements ont permis de garantir ces accès aux données.

Le DSECE, en concertation avec ses homologues européens et avec la délégation aux relations internationales de la DGDDI²³, doit toutefois continuer à suivre les évolutions de ce texte pour vérifier qu'il couvre bien les besoins des statistiques du commerce extérieur. Le nouveau code des douanes de l'Union devrait entrer en vigueur en juin 2026. Le hub de données devrait être opérationnel en juillet 2028.

En 2026, le DSECE sera associé aux travaux d'un groupe d'experts *ad hoc* au sein de la Direction générale des douanes concernant les spécifications techniques à prévoir pour le hub de données.

23 Direction générale des Douanes et Droits indirects

Suivi du projet de facturation électronique

Le DSECE s'est porté volontaire pour participer au groupe de travail Eurostat sur le projet VIDA (« TVA à l'ère numérique ») qui vise à moderniser le système de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au sein de l'Union européenne. L'objet de ce groupe de travail, qui se poursuit en 2026, est d'analyser le contenu de la réforme, d'évaluer son impact sur les statistiques du commerce extérieur et notamment d'identifier si les données collectées *via* la facturation électronique pourraient répondre aux besoins de données statistiques concernant les échanges de biens intra-UE.

Par ailleurs, le DSECE organise des points réguliers avec la Mission facturation électronique de la DGFiP²⁴ sur l'avancée du projet de facturation électronique en France dont la mise en œuvre devrait débuter en septembre 2026. Le DSECE a participé en janvier 2026 à un premier comité des utilisateurs de la donnée qui permettra de recenser les besoins des administrations intéressées par ces données. Ce comité des utilisateurs devrait ensuite être décliné en ateliers de travail plus opérationnels.

Relèvement du seuil d'interrogation à l'Enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-Union européenne (Emebi) sur le flux d'introduction

Le programme de travail prévoit la poursuite des travaux en vue d'un relèvement du seuil d'interrogation à l'enquête Emebi sur le flux d'introduction (importations intra-communautaires) à l'horizon 2027 et l'utilisation au moins partielle des données « miroir » des autres États membres (*microdata exchange* - MDE) pour estimer les données des entreprises non interrogées. Ce sujet est étroitement monitoré par Eurostat et s'inscrit dans une démarche déjà accomplie par d'autres États membres, qui poursuivent leurs travaux en ce sens.

La mise en œuvre opérationnelle de ce relèvement est rendue possible par la mise à disposition, pour le DSECE, des données MDE dans une bulle sécurisée offrant un haut niveau de service en termes de disponibilité et d'actualisation des données. Ce dispositif permet a priori d'envisager la mobilisation des données MDE dans les statistiques du commerce extérieur dès leur réception.

Les travaux porteront en premier lieu sur la définition du nouveau seuil d'interrogation. L'exigence européenne en matière de réduction de la charge d'enquête s'exprime au travers de la réduction du nombre d'unités interrogées dans l'échantillon, avec un objectif minimal de diminution d'au moins 25 % au global, et 30 % pour les plus petites unités. À ce titre, un seuil à 1,5 M€ à l'introduction est à l'étude.

Le dernier relèvement du seuil d'interrogation à l'introduction remonte à 2011, avec un passage de 150 000 euros à 460 000 euros, dans le cadre de la Déclaration d'échanges de biens (DEB).

En 2026, le DSECE mettra en place un SMSI (Système de Management de la Sécurité de l'Information) inspiré de l'ISO27001 sur le périmètre de la réception et du traitement des micro-données reçues des autres membres. Cette mise en œuvre est facultative mais le DSECE a fait le choix de se conformer à cette recommandation d'Eurostat afin de mettre en place les moyens organisationnels permettant de garantir que la sécurité s'adaptera au fil du temps pour se maintenir à un haut niveau au-delà de l'audit de certification de sécurité qui sera réalisé fin 2026 par Eurostat.

Mesure du e-commerce dans les statistiques du commerce extérieur (H7, OSS, IOSS) (AVG 9)

Sur le champ extra-communautaire

Les flux issus des déclarations H7 (déclarations portant sur les envois de biens en France d'une valeur inférieure à 150 euros) ont fait l'objet de premières exploitations et d'une publication en 2025²⁵.

Le programme de travail 2026 prévoit la poursuite de ces travaux pour assurer la mise en conformité des statistiques françaises du commerce extérieur avec les recommandations d'Eurostat relatives à l'intégration des flux issus des déclarations H7 .

Un travail complémentaire de consolidation sera conduit à partir de la source fiscale IOSS (*Import One-Stop-Shop*), en particulier pour évaluer les flux correspondant à des marchandises dédouanées dans un autre État membre pour mise à la consommation en France, champ qui n'est pas couvert par les données H7 actuellement disponibles. Ce travail est toutefois tributaire de la transmission par la DGFIP des données de la source IOSS. Les démarches auprès de la DGFIP ont débuté en janvier 2026.

Sur le champ intra-communautaire

Le programme de travail prévoit l'engagement de travaux relatifs à l'exploitation des données du guichet unique OSS (One Stop Shop) pour les ventes à distance intracommunautaires.

Pour les introductions, l'objectif est d'améliorer la couverture des flux liés aux ventes à distance, dont une part majoritaire est censée être présente dans les données du *microdata exchange* (MDE), sans être directement identifiable comme telle.

La source OSS étant de nature fiscale, elle ne comporte pas certaines informations essentielles pour les statistiques du commerce extérieur, notamment le code produit (NC) et le pays d'origine des marchandises. La ventilation des flux selon ces dimensions devra donc s'appuyer, au moins en partie, sur les données MDE.

S'agissant des expéditions, correspondant aux ventes à distance réalisées par des entreprises françaises à destination de consommateurs situés dans d'autres États membres de l'Union européenne, les travaux consisteront à évaluer le défaut de couverture statistique par l'Emebi et par les états récapitulatifs TVA (source fiscale utilisée pour estimer les montants des expéditions pour les entreprises en-dessous du seuil de collecte de l'Emebi). Ce défaut se concentre principalement sur les plus petits opérateurs, les grands acteurs étant a priori captés par l'enquête Emebi.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Refonte de la méthode d'estimation pour les entreprises hors champ de l'enquête Emebi (AVG 9)

Le programme de travail prévoit l'engagement de travaux de refonte de la méthode d'estimation appliquée aux entreprises hors champ de l'enquête Emebi, méthode qui n'a pas fait l'objet de révision depuis 2009 et qui repose sur des hypothèses dont la pertinence est aujourd'hui réinterrogée.

Les évolutions structurelles du commerce extérieur observées au cours des quinze dernières années rendent cette révision nécessaire. Le développement du commerce en ligne a profondément modifié les modalités des échanges internationaux, en particulier pour les importations intra-communautaires. Le cadre d'analyse, historiquement centré sur les échanges interentreprises, ne reflète plus pleinement une réalité dans laquelle les particuliers, en tant que

25 *Études et éclairages* n° 103 « [Les petits colis : 800 millions d'articles importés par an, la moitié d'une valeur inférieure à 3,4 euros](https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_103.pdf) » :

https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/etudes/tableaux/ee_103.pdf

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Programme 2024 de la statistique publique - Commission « Entreprises et stratégies de marché »

consommateurs, ainsi que les micro-entreprises ou entreprises unipersonnelles, dont le nombre a fortement augmenté en France, occupent une place croissante dans les flux d'introduction. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des sources disponibles, notamment les données MDE, les données OSS et IOSS (*cf. supra*), les données issues des sources fiscales sur la TVA (CA3 et états récapitulatifs TVA) y compris celles transmises par les autres États membres, afin d'améliorer la couverture et la qualité des estimations.

Réingénierie de la chaîne statistique : travaux méthodologiques sur les contrôles-redressements

Un chantier de la réingénierie portant sur l'évolution des contrôles-redressements (*data editing*) est en cours. La feuille de route rédigée début 2025 a été complétée d'éléments nouveaux, du fait des documents produits en 2025 au sein du SSP (*Document de travail* sur le *data editing*, recommandations de l'Inspection générale de l'Insee) et de l'introduction de nouveaux contrôles des données par Eurostat (par exemple sur la cohérence entre le libellé du produit et sa masse).

L'analyse des flux intra-communautaires sera privilégiée dans un premier temps. Ce choix relève d'une logique de réingénierie des processus. Il vise à traiter de manière distincte les flux intracommunautaires et extracommunautaires qui relèvent de cadres déclaratifs, de niveaux d'information et d'organisations opérationnelles différents.

Dans ce cadre, les travaux porteront sur la définition d'un schéma d'ensemble cohérent de micro et macro contrôles des flux intra-UE, couvrant l'ensemble des phases de l'enquête, depuis les contrôles lors du remplissage du questionnaire et de la collecte, en passant par les contrôles post-collecte et jusqu'à l'*output editing*. Le schéma d'ensemble du processus de *selective editing* sera plus finement détaillé, ce qui permettra de séquencer les phases de micro et macro contrôles, d'établir clairement les mécanismes de relances des entreprises et les critères d'arrêt des contrôles. Le schéma d'ensemble permettra aussi de clarifier l'organisation du travail des centres de collecte, qui réalisent les contrôles de premier niveau et les relances des entreprises.

Cette approche par filière n'exclut pas, dans une phase ultérieure, la concaténation des flux intra-UE et extra-UE dans des traitements macros, afin de garantir la cohérence d'ensemble des résultats et de permettre une lecture globale des échanges dans les phases aval de la chaîne statistique.

Quasi-import : cadrage méthodologique et anticipation des travaux (AVG 9)

Eurostat a formulé des premières lignes directrices visant à identifier les situations de quasi-import dans les flux du commerce extérieur (cas de flux d'importations originaires d'un pays extra-UE qui entrent dans l'Union européenne par un État membre où a lieu le dédouanement (déclaration de douane) avant d'arriver dans l'État membre de destination finale). À ce stade, des instructions complémentaires sont attendues de la part d'Eurostat afin de confirmer les critères d'identification, préciser les attentes et les modalités en matière d'échanges de données entre États membres, les impacts potentiels sur les productions du chiffre du commerce extérieur, ainsi que les traitements spécifiques associés, notamment pour les flux de « petits colis ».

Dans l'attente de ces éléments de cadrage, qui arriveront vraisemblablement à la fin de l'année 2026, les travaux relèvent essentiellement d'une phase de veille et de préparation. Celle-ci pourra consister à analyser les orientations existantes, à identifier les enjeux méthodologiques et organisationnels, et à anticiper les adaptations nécessaires afin d'être en mesure d'engager, le moment venu, les travaux permettant de produire les livrables attendus.

Bâtir une cartographie des flux du commerce extérieur (AVG 9)

Dans le cadre de la réorganisation de la DGDDI, le DSECE est appelé à voir le périmètre de ses travaux s'accroître et déborder le seul cadre des statistiques sur les flux et les opérateurs du commerce extérieur. Un travail sera engagé dont la finalité est de bâtir une cartographie des flux du commerce extérieur. Il s'agira en premier lieu d'exploiter les variables relatives au moyen de transport, de les combiner avec les lieux du circuit douanier (bureau d'arrivée, de sortie des marchandises, bureau de dédouanement). Dans un second temps, des bases de données jusqu'à

présent inexploitées seront mobilisées (déclarations de transit...) pour compléter les descriptions des parcours des marchandises.

Analyses du commerce extérieur en relation avec le contexte international

Analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français (ESM 6)

Depuis 2022, le DSECE a entrepris des travaux pour calculer des indicateurs de vulnérabilité des approvisionnements français. Ainsi, après une étude sur la vulnérabilité des approvisionnements originaires de Chine en 2022 et une étude sur la vulnérabilité énergétique de la France publiée en 2023, le DSECE prévoit de mener en 2026 des travaux sur les indicateurs de vulnérabilité afin d'être en capacité d'identifier des produits stratégiques à risque pour leurs approvisionnements.

Le DSECE projette également d'étudier les échanges commerciaux du secteur de l'industrie pharmaceutique, en particulier les approvisionnements de la France auprès des pays fournisseurs. Le DSECE prévoit en outre d'analyser l'évolution de la contribution des différents types d'entreprises (firmes étrangères, multinationales françaises, etc.) au solde commercial des produits pharmaceutiques.

Analyse des échanges de biens concernés par des mesures protectionnistes (AVG 3)

Depuis une dizaine d'années, la recrudescence des mesures protectionnistes a impacté le commerce mondial de biens. Le DSECE va poursuivre le travail de description de l'évolution des flux de biens concernés par des mesures de ce type, comme cela a par exemple été fait en 2025 avec l'analyse des échanges de vins et spiritueux ces dernières années dans le contexte des différentes mesures protectionnistes mises en place par des partenaires commerciaux de la France.

Compte tenu du contexte politique, le DSECE va continuer de suivre l'évolution des échanges commerciaux de biens de la France avec les États-Unis et prévoit de dresser un bilan de ces échanges un an après la mise en place des mesures tarifaires afin d'établir l'impact de ces mesures sur les flux.

Analyse des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie (AVG 3)

À la demande des directions métiers des Douanes (commerce international et renseignement économique), le DSECE a publié en début d'année 2026 des éléments de cadrage sur les flux commerciaux de la France avec l'Algérie (exportations, importations, solde, structure sectorielle) au cours des dernières années et d'analyse du tissu d'entreprises françaises qui exportent vers l'Algérie. Les évolutions sur la période récente ont été décrites.

Analyse des échanges commerciaux entre la France et l'Asie (AVG 3)

Au sein de pays asiatiques, soumis à de forts taux de droits de douane aux États-Unis depuis 2025, des redirections des flux semblent s'opérer de la Chine vers les pays d'Asie du sud-est avant une éventuelle redirection partielle vers l'UE. Le DSECE projette d'étudier l'évolution des flux commerciaux de cette zone, d'étudier leur corrélation avec l'évolution des flux vers les États-Unis et d'évaluer leur impact final dans les importations françaises et européennes.

Analyse de traités de libre-échange conclus par l'Union européenne (AVG 3)

Afin de limiter l'impact sur le commerce extérieur des tensions commerciales avec les États-Unis et la Chine, l'Union européenne est incitée à s'ouvrir à de nouveaux marchés et à conclure de nouveaux traités commerciaux. Le DSECE prévoit au moins une étude sur des problématiques d'accord de libre échange. Il pourrait s'agir de dresser le bilan de l'accord commercial de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA) près d'une décennie après sa mise en application provisoire. Dans le cadre de l'accord commercial et politique conclu entre l'Union européenne et le Mercosur, des travaux seront menés afin de fournir des éléments de cadrage des échanges

commerciaux entre ces deux zones sur la période récente. Les échanges commerciaux avec l'Inde pourront également faire l'objet d'une étude.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

TEC (Trade Enterprise Characteristics) (AVG 3)

Les travaux relatifs aux statistiques structurelles sur le commerce extérieur regroupent des activités à la fois récurrentes et évolutives. La production de TEC s'inscrit dans un processus désormais maîtrisé : il s'agit d'une production annuelle sur les caractéristiques des entreprises réalisant du commerce international, transmise à Eurostat et publiée sur son site. En 2026, la production du TEC millésimé 2025 prendra en compte la nouvelle nomenclature d'activité NACE 2025.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Nouvelle publication mensuelle (AVG 11)

Le DSECE prévoit de mener une rénovation de sa publication conjoncturelle mensuelle (4 pages) afin de rendre son contenu plus informatif, avec notamment l'ajout de résultats par zones géographiques, et l'introduction d'une approche par produits plutôt que par grands regroupements industriels (MIG).

Réingénierie de la chaîne statistique : refonte du site internet (AVG 11)

Dans le cadre du programme de réingénierie de la chaîne statistique du commerce extérieur, le DSECE a rédigé une expression des besoins pour la refonte de son site internet de diffusion. Outre les aspects normatifs (DSFR²⁶, RGAA²⁷...), il s'agit notamment de moderniser le site et de faciliter l'accès à l'information pour les utilisateurs. Une consultation de plusieurs catégories d'utilisateurs sera menée et les spécifications plus détaillées seront établies en 2026 en vue de la mise en place du nouveau site début 2027.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Sans objet

26 Système de Design de l'État

27 Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

0. Orientations pour 2026

En 2026, les travaux statistiques menés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes et par les demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en termes de fourniture de données et d'analyses pour alimenter la connaissance et aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques dans les domaines de compétence du ministère. Ils continuent de s'inscrire dans un contexte marqué par (1) le besoin accru de connaissances sur la situation économique de l'agriculture et des agriculteurs, (2) le renforcement des demandes réglementaires européennes en matière de statistiques sur le suivi de la transition écologique de l'agriculture, (3) les questions de souveraineté alimentaire dans un contexte géopolitique instable.

De nouvelles études sur l'évolution du revenu disponible des ménages agricoles et leur niveau de vie en comparaison à d'autres populations vont ainsi déboucher en 2026, poursuivant l'exploitation de l'appariement inédit réalisé en 2023 entre les données du recensement agricole 2020 et les données fiscales et sociales des ménages, et mobilisant aussi les séries longues de Filosofi 2012-2021.

Au-delà des enquêtes régulières, l'année 2026 sera consacrée à la collecte de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures, à la préparation et au début de la collecte de l'enquête sur la structure des exploitations, avec des modules inédits sur la méthanisation et l'adaptation au changement climatique. Elle sera consacrée également à la réalisation de l'enquête Stat'Phyto 2026, première enquête multi-filières en CAWI²⁸ sur les usages des produits phytosanitaires, dans le contexte d'une demande renforcée, en périmètre et en fréquence, de statistiques sur ces produits prévue par le nouveau règlement SAIO (*Statistics on Agricultural Inputs and Outputs*). Fort du bilan de l'expérimentation Prophyl et des conclusions du groupe de travail sur les utilisations de produits phytosanitaire du Cnis, cette enquête sera l'occasion de proposer à grande échelle un mode de réponse innovant aux agriculteurs, basée sur la récupération directe des données privées d'utilisation des produits phytosanitaires contenues dans les logiciels de gestion parcellaire qu'ils utilisent.

2026 verra aussi la poursuite des réflexions méthodologiques sur la transition du RICA historique en RIDEA, qui vise à rassembler à la fois des informations économiques, sociales et environnementales sur un même échantillon d'exploitations agricoles.

Le SSP poursuivra ses investissements dans la modernisation et l'amélioration de ses outils et de ses process. Plusieurs enquêtes vont être soumises au Comité du label, dont celle sur les résultats économiques de la pêche et celle sur les prix des consommations intermédiaires en agriculture, fondement de l'Ipampa²⁹ qui va être rebasé. Le SSP reste engagé dans un projet de bascule progressive vers les outils de la nouvelle filière d'enquête unifiée portée par l'Insee, qui reste conditionnée à la prise en compte des besoins génériques des SSM et des spécificités des enquêtes de la statistique agricole.

Le SSP reste enfin fortement engagé dans une démarche d'innovation, en termes de données originales et de méthodologie : après les travaux exploratoires menés en partenariat avec le Cnes, les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures, à partir de techniques de *machine learning* s'appuyant sur l'imagerie satellitaire et entraînées sur les données d'enquête, se sont poursuivis en interne au SSP, avec l'aide de l'infrastructure informatique du Cnes. Les résultats ont été éprouvés et

28 *Computer-Aided Web Interview*

29 Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole

consolidés et permettent d'envisager d'aboutir à un premier produit statistique de diffusion des rendements sur certaines grandes cultures (blé tendre pour commencer) à une maille géographique fine.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)

La collecte de l'ESEA 26 devrait démarrer en octobre 2026 et concernera environ 55 000 exploitations en France, y compris les DROM. Cette édition comprendra deux volets thématiques définis par l'Union européenne (UE), portant sur les vignobles (âge et densité) et l'élevage (logement des animaux, gestion des déjections).

Suite à la consultation des utilisateurs au niveau national, une nouveauté sera l'introduction de questions sur les liens fonctionnels et capitalistiques entre unités économiques, permettant de mieux identifier les exploitations constituées en réalité de plusieurs unités économiques liées entre elles et de préciser leurs périmètres d'activité. L'acquisition de ces informations et la compréhension des formes d'organisation économiques plus complexes (par rapport à l'entreprise individuelle) qui se développent contribueront à une meilleure définition de l'exploitation agricole et à préparer le recensement agricole de 2030 sur cette base.

Par rapport à la précédente ESEA, l'enquête comprendra également un module sur les impacts du réchauffement climatique et les adaptations des pratiques des agriculteurs, et un module sur la nature détaillée des baux ruraux. Pour faciliter la collecte, les données seront pré-renseignées à partir de sources administratives : CVI³⁰ et CIVC³¹ pour la viticulture, PAC³² pour les grandes cultures et BDN³³ pour les animaux.

Enquête sur les pratiques culturales (PK)

La collecte de PK GC 25 (grandes cultures) se déroulera de début janvier à fin avril. Plus de 30 000 parcelles en grandes cultures seront interrogées. La collecte par téléphone est prévue dès le départ pour faciliter la remontée des informations. Les résultats permettront au ministère de répondre au rapportage de la directive nitrates de l'UE. Par ailleurs, une expérimentation de mutualisation de la charge d'évaluation des questionnaires va être lancée pour la première fois dans une enquête PK. Elle servira de base pour étendre ce principe à d'autres enquêtes du SSP, contribuant à optimiser la qualité et l'efficacité des collectes, notamment dans un contexte de contrainte sur les moyens en région.

Enquête Phyto (Stat'Phyto 2026)

En 2026, l'enquête Phyto, dénommée Stat'Phyto entre dans la dernière ligne droite de la préparation de cette première édition, qui deviendra annuelle à partir de 2028. La collecte, prévue pour octobre 2026, est externalisée auprès d'un prestataire et reposera sur un dispositif mixte : une réponse *via* un questionnaire en ligne ou, pour les agriculteurs en grandes cultures équipés d'un logiciel de gestion parcellaire, une remontée automatisée des données *via* Prophyl s'ils le souhaitent (*cf.* point 1.2 *infra*). Au total, l'opération portera sur environ 22 000 parcelles, selon un plan de sondage à trois degrés (exploitations, cultures, parcelles). Un objectif de précision des quantités de substances actives utilisées et des surfaces traitées est attendu au niveau national, dans la continuité de ce qui est produit par les enquêtes PK en agriculture biologique et conventionnelle. Ce dispositif vise à garantir la robustesse statistique des résultats tout en limitant la charge de réponse des agriculteurs.

30 Casier viticole informatisé

31 Comité interprofessionnel du vin de Champagne

32 Politique agricole commune

33 Base de données nationale d'identification

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pratiques culturelles et données privées des logiciels de gestion des parcelles (Avis ESM 11 - AVG 4 - AVG 7)

L'année 2026 sera consacrée à la préparation de l'articulation entre Prophyl et l'opération Stat'Phyto26. Dans ce cadre, une API, déployée par le prestataire en charge de la collecte, permettra de sécuriser les flux de données entre les logiciels de gestion parcellaire et le SSP. Afin d'en garantir la réussite, un nouveau mandat du groupe de travail du Cnis consacré aux produits phytopharmaceutiques a été mis en place. Stat'Phyto constitue en effet une mise à l'échelle de l'expérimentation Prophyl et représente, à ce titre, un enjeu majeur de consolidation et de pérennisation de ce dispositif innovant de collecte. Au niveau européen, le SSP poursuit par ailleurs sa participation au projet piloté par les Pays-Bas, et subventionné par Eurostat, dont le rapport final devra être transmis à l'été afin de clore le projet. Dans ce contexte, une prestation de services est attendue au premier semestre pour approfondir l'analyse des leviers d'adhésion à Prophyl. Après une première phase centrée sur les agriculteurs en 2023, cette nouvelle étape ciblera plus spécifiquement les éditeurs de logiciels non partenaires historiques ainsi que les coopératives, notamment dans les filières viticulture et arboriculture, aujourd'hui encore insuffisamment couvertes par le dispositif.

Aquaculture

Le projet Aquapreneur (portail de déclaration et de consultation pour les aquaculteurs) a été interrompu, en raison d'une divergence persistante entre les attendus de la démarche start'up d'État et les objectifs opérationnels des maîtrises d'ouvrage (DGAMPA³⁴ et SSP) en termes de données à collecter et de couverture sectorielle. Néanmoins, les travaux menés ont permis de dégager des enseignements structurants pour la suite. Ils confirment en particulier l'intérêt de s'appuyer davantage sur les données comptables, en lien avec les offices comptables, afin d'améliorer l'enquête statistique sur l'aquaculture conduite par le SSP. Le recours à ces données ouvrirait également des perspectives de réduction de la charge de réponse des aquaculteurs, grâce à une remontée plus automatisée et mieux intégrée aux outils comptables existants. Ces orientations vont guider les réflexions sur les évolutions futures du dispositif statistique sur l'aquaculture qui vont être conduites en 2026.

Mobilisation de données satellitaires pour l'agriculture

Après les travaux exploratoires menés en partenariat avec le Cnes, les travaux d'estimation de rendements des grandes cultures se sont poursuivis en interne au SSP, avec l'aide de l'infrastructure informatique du Cnes. Les résultats ont été éprouvés et consolidés et permettent d'envisager d'aboutir à un premier produit statistique de diffusion des rendements sur certaines grandes cultures (blé tendre pour commencer) à une maille géographique fine.

Enquête sur les livraisons d'engrais

Suite aux recommandations du Comité du label, les investissements méthodologiques sur le traitement de la non-réponse dans la diffusion des données agrégées mensuelles et annuelles (en campagne) consolidées vont se poursuivre et vont s'accompagner également d'échanges avec les professionnels, dans le cadre notamment d'un groupe de travail statistique piloté par le SSP, pour améliorer la couverture de l'univers et la qualité.

34 Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Indice de production industrielle (IPI)

L'intégration des données de l'Enquête mensuelle de production dans les IAA (industries agroalimentaires) dans la chaîne de calcul de l'IPI est désormais achevée et opérationnelle pour l'année 2026 (et même depuis fin 2025).

Passage du RICA au RIDEA

La transformation du réseau d'information comptable agricole (RICA) en un réseau d'information sur la durabilité des exploitations agricoles (RIDEA) s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne « de la ferme à l'assiette », déclinaison du Pacte Vert pour une alimentation durable. Cette transformation est inscrite dans le règlement (UE) 2023/2674 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023. Elle impliquera de collecter, en plus des données économiques habituelles sur un échantillon d'exploitations agricoles, des données sur les pratiques agricoles (rotation des cultures, travail et couverture des sols, biodiversité, certifications environnementales, etc.) et les aspects sociaux (conditions de travail, genre, rémunération des personnes employées, etc.) pour ces mêmes exploitations. Elle vise ainsi à estimer non plus seulement la performance économique des exploitations, mais aussi leur performance environnementale et sociale, et donc leur durabilité en mettant en regard ces différentes dimensions. Des données administratives concernant la PAC seront par ailleurs appariées avec les données du RIDEA (soit au niveau national, soit au niveau européen, au choix de l'État membre). Les variables sont détaillées dans le règlement d'exécution (UE) 2024/2746 de la Commission européenne du 25 octobre 2024. Les ajouts de variables s'étaleront sur les exercices comptables 2025 à 2028 pour la France. Il s'agit d'un projet de grande ampleur (grand nombre de variables et de thèmes, refonte des outils impliqués par cet enrichissement) à mener à bien dans des délais contraints. En 2026, les travaux de refonte des outils de collecte seront lancés. Les explorations et expertises de sources existantes pour limiter la charge de réponse des exploitants agricoles pour recueillir les nouvelles variables non comptables attendues dans le RIDEA vont se poursuivre, ainsi que l'expérimentation de pistes de travail pour alléger la charge de récupération des données comptables habituelles.

Valeur vénale des terres

Le SSP réalise chaque année avec la FNSafer³⁵ des estimations du prix des terres et près à partir des données transmises par les notaires aux Safer³⁶ sur les notifications de transactions. Ces travaux donneront lieu à des expertises nouvelles en 2026 pour différencier le prix des terres arables de celui des prés, en vue de la fourniture de ces prix à Eurostat à compter de 2026 (prix 2025) dans le cadre du règlement SAIO.

SAA³⁷ bio

Dans le cadre du règlement SAIO, sont attendues des données sur les surfaces et les volumes de certains produits en agriculture bio. Les réflexions, démarrées en 2025, sur les sources et méthodologies se poursuivront en 2026, notamment pour les fruits et les légumes, sur lesquelles les sources manquent encore.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Refonte du répertoire statistique des exploitations agricoles

Les travaux de refonte du répertoire des exploitations agricoles, qui bénéficie d'un cofinancement d'Eurostat, ont bien avancé avec la mise en service de la nouvelle base de sondage en décembre 2025. En 2026, il restera à réaliser et mettre en production le dernier lot de fonctionnalités (consultation et gestion en régions) et à finaliser les processus de mise à jour de la base de sondage avec les différentes sources administratives.

35 Fédération Nationale des Safer

36 Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

37 Sérum amyloïde A protéine

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Lancement d'un appel à projets de recherche dans le cadre du nouveau « Programme connaissance et expertise pour les politiques publiques » (PCEPP)

L'année 2026 verra la fin du Programme ministériel d'études (PME) ainsi que des Appels à projets de recherche (APR), et la création d'un nouveau dispositif, dorénavant appelé « Programme connaissance et expertise pour les politiques publiques » (PCEPP). Ce programme sera organisé annuellement autour d'une problématique à enjeu pour les politiques publiques du ministère, à laquelle des équipes de recherche, issues d'horizons disciplinaires et d'organismes variés, seront invitées à apporter des réponses. Il s'agira d'une mobilisation ciblée des savoirs scientifiques à des fins d'éclairage de l'action publique et d'aide à la décision du ministre et de ses services. Pour amplifier la visibilité et les acquis de ce PCEPP, le Centre d'études et de prospective prévoit de mettre le sujet choisi annuellement au cœur de son programme de travail et de ses activités. Le sujet du PCEPP 2026 sera choisi prochainement, parmi les trois suivants : agriculture et transition énergétique ; développement du salariat agricole ; évolutions des entreprises agro-alimentaires.

Diffusion

En matière de diffusion, une première *Informations rapides* (Ovins) sera publiée en html fin janvier 2026 ; deux autres *Informations rapides* (Lait, Prix) feront aussi l'objet d'une publication en html d'ici mi-avril.

Après une phase d'investigation lancée en juillet 2025, le projet de refonte du site Agreste entre dans un cycle de construction en mode produit de deux fois six mois. Le premier semestre s'attachera à l'offre de publications (collections, infographies, chiffres-clés, produits pédagogiques en motion design et/ou en *datascrollytelling*), tandis qu'au second semestre sera traité l'accès aux données.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Sans objet

0. Orientations pour 2026

Avec l'annonce d'une journée de défense citoyenneté (JDC) rénovée couplée à un service national volontaire (SNV)³⁸, le Président de la République a donné une orientation majeure pour les armées pour les années à venir. Le SSM est engagé dans la mise en place d'un outil de suivi des personnes depuis leur passage en JDC jusqu'à leur éventuel engagement au SNV, dans la réserve opérationnelle voire dans l'armée d'active.

Par ailleurs, les événements internationaux mettent la lumière sur la nécessité d'une économie de défense forte qui passe par un soutien accru à la base industrielle et technologique de défense (BITD). De même, un concept de base économique de soutien de la Défense (BESD) est en train de voir le jour pour tout ce qui concerne le soutien des activités des armées. Le SSM est aussi engagé à suivre ces deux « secteurs » d'activité.

Enfin, une nouvelle instruction ministérielle concernant le service statistique des armées (SSM de la Défense)³⁹ a été signée le 13 janvier 2026. Cette instruction ministérielle notamment prévoit la création du comité des statistiques et des études de défense (CSED), comité élargi par rapport à son prédécesseur, le comité ministériel de l'information statistique (CoMIS).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La réédition de l'enquête auprès des entreprises des industries et service de défense (EDIS) sera instruite à partir de l'année 2026.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Afin de documenter les impacts du statut des militaires sur leur vie personnelle et familiale (acquisition de logement, impact de la nouvelle politique de rémunération des militaires), le SSM prévoit d'apparier le répertoire des agents de l'État, (RAE-M, produit par le SSM, regroupant les agents sous statut militaire) avec les sources fiscales (POTE).

Afin de mesurer les conditions de retour à la vie civile des militaires, le SSM prévoit de rapprocher les données du RAE avec celles des fichiers de la DSN (BTS *via* CSNS) et des retraites.

Afin de fiabiliser les données Siasp⁴⁰ sur le domaine de la défense, le SSM prévoit d'apparier le répertoire des agents de l'État (qui regroupe l'ensemble des militaires du ministère de la Défense) avec Siasp.

Afin de connaître la dépendance de la BITD aux importations, le SSM prévoit de rapprocher la liste des entreprises de la BITD avec le fichier des importations et exportations des Douanes. **[ESM 6]**

38 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/11/27/deplacement-au-sein-de-la-27e-brigade-dinfanterie-de-montagne-de-varces>

39 Instruction n° 609/ARM/CAB du 13 janvier 2026 relative à l'information statistique au ministère des Armées

40 Système d'information sur les agents des services publics

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La liste des publications statistiques sous embargo sera étendue aux publications relatives aux dépenses du ministère et à la rémunération des agents du ministère (civils et militaires).

Par ailleurs, le SSM envisage de publier des travaux autour de la question de la mobilisation dans les armées (notamment parmi les plus jeunes),

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Refonte du répertoire des agents de l'État (RAE)

Une chaîne de traitement des informations provenant du système de gestion RH des armées (Source Solde) permet de constituer le répertoire des agents de l'État travaillant pour le ministère de la Défense. Cette chaîne de traitement est programmée en langage SAS et doit basculer vers R avant l'été, le logiciel SAS étant décommissionné le 30 juin. Cette refonte sera l'occasion de repenser la logique de la chaîne de traitement, de mesurer la capacité à y inclure les civils de la défense, et de réinterroger son lien avec le système Siasp qu'elle sert à consolider.

Définition des concepts de la BITD (et BESD)

Le suivi des entreprises de la BITD est un enjeu important pour le ministère des Armées. En lien avec la Direction générale de l'armement (DGA), le SSM mettra en place une définition du champ des entreprises de la BITD (et BESD). L'objectif est de pouvoir suivre ce « secteur », la démographie des entreprises qui le constituent...

Mise en place d'une cohorte JDC

Chaque année, les armées accueillent pour une journée quelque 800 000 jeunes français participant à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). La rénovation des attendus de cette journée et du questionnaire soumis aux participants sera suivi attentivement par le SSM qui souhaite mettre en place une cohorte de participants permettant d'étudier le devenir de ces jeunes hommes et femmes, tant pour ceux qui s'engageront d'une manière ou d'une autre dans les armées (en tant que volontaire SNV, militaire de réserve ou d'active, ou en tant que civils de la défense) que pour les autres. L'objectif est, pour les armées, de documenter les caractéristiques des personnes intéressées par un service national volontaire.

Nomenclature des échanges extérieurs de matériel de guerre

Les importations et exportations de matériel de guerre font l'objet de plusieurs publications. D'un côté, le service des douanes calcule un agrégat « matériel de guerre » à l'occasion de sa publication annuelle du solde du commerce extérieur ; de l'autre, la DGA publie un chiffre d'exportation dans son rapport au Parlement sur une nomenclature plus détaillée dite « *Military list* » (liste commune des équipements militaires de l'Union européenne⁴¹) ; enfin, jusqu'en 2025, le SSM défense publiait un solde commercial de matériel de défense selon une définition légèrement différente des douanes.

Le SSM Défense et le SSM Commerce extérieur sont convenus de rechercher avec la DGA, un accord sur une nomenclature commune ou *a minima* deux nomenclatures compatibles entre celle des douanes et celle de la « *Military list* ».

41 Dernière version : liste commune des équipements militaires de l'Union européenne adoptée par le Conseil le 24 février 2025 (équipements couverts par la position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires : <https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2025/1499>)

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

L'instruction ministérielle prévoit la mise en place d'un Comité des statistiques et des études de la défense (CSED) regroupant des personnalités de la société civile autour des différents corps d'armées et grands représentants du ministère. L'idée est de valoriser la production statistique et d'études du SSM et de mettre en place des synergies sur des sujets en devenir dans le domaine de la défense. L'année 2026 verra la mise en place de ce nouvel instrument d'anticipation de la demande de statistiques et d'études dans le domaine de la défense.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2026

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Fiabiliser les données produites par Siasp	RAE	S2E	Siasp	Insee	Fichier 1
Acquisition logement, impact de la nouvelle politique rémunération	RAE	S2E	POTE	DGFIP	Fichier 1
Devenir des militaires quittant l'armée	RAE	S2E	BTS	Insee	Fichier 1
Devenir des militaires quittant l'armée	RAE	S2E	Fichier des retraites	Drees	Fichier 1

0. Orientations pour 2026

Les orientations principales en matière de statistiques à FranceAgriMer pour 2026 s'inscrivent dans celles du Contrat d'Objectifs et de Performances 2024 – 2028, axe 2, objectif 2 : « **devenir un fournisseur de données et d'informations économiques de référence en lien avec les autres services producteurs** ».

Cet objectif se décline en 3 actions structurantes dans le domaine statistique :

- **renforcer la qualité des données produites, assurer la régularité des productions et de la mise à disposition et l'indépendance des publications.**

Afin de sécuriser les processus et améliorer l'accès, FranceAgriMer assurera l'amélioration continue des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données. En 2026, les métadonnées collectées en 2024-2025 seront valorisées par leur exposition au plus près des données dans le nouveau site de diffusion d'informations économiques qui devrait être mis en production en milieu d'année. Un outil de data catalogage pourrait être mis en place, avec un objectif de compatibilité avec le catalogue qui serait mis en place chez les principaux partenaires (SSP notamment).

Le projet de sortie de SAS pour se diriger vers l'emploi du langage Python pour la plupart des traitements est une orientation stratégique qui va structurer les années à venir, et les premiers tests de conversion sont menés depuis fin 2025. La mise en place d'une plateforme de codage au sein de l'Établissement permet de commencer le projet.

Le nouveau site de diffusion d'information économique sera l'axe central de la rénovation de la diffusion des données statistiques en 2026. Il s'accompagne de la mise en place d'une politique de diffusion menée en concertation avec l'ensemble des équipes qui permettra d'en structurer le contenu de façon adéquate et pertinente. Une mise à jour des lignes éditoriales sera incluse dans ce cadre.

Ce nouveau site offrira les moyens d'informer régulièrement les utilisateurs des évolutions de son système d'information (ex : changements de séries, modifications des outils d'extraction, etc.), dans une logique d'anticipation des impacts.

- **organiser et planifier la production statistique en assurant la soutenabilité du programme statistique et du programme annuel du réseau des nouvelles des marchés (RNM) :**

Le programme statistique, élaboré en 2025, est maintenant présenté de façon annuelle au Conseil d'Orientation de l'Établissement, avec ses évolutions.

A l'occasion de la formalisation de ce programme annuel, l'Établissement devra centraliser, expertiser et formuler des propositions (modalités et moyens affectés) pour toute demande nouvelle (évolution ou création de séries nouvelles), dès lors qu'elle rentre dans le champ de compétence de l'Établissement et est formulée par une Interprofession (ou assimilée), pour les demandes professionnelles, ou par la sphère publique via le ministère de tutelle.

A ce titre, les évolutions réglementaires conduisant à étendre ou modifier les données collectées par FranceAgriMer seront partagées et préparées le plus en amont possible entre l'administration compétente et l'Établissement.

Dans le cadre de ce programme statistique comme du programme de travail annuel du Réseau des nouvelles des marchés, en cas de tension moyens/missions, l'Établissement proposera des arbitrages au ministère de tutelle visant à assurer la soutenabilité du programme concerné (intégrant le nécessaire maintien de la qualité des productions) et des missions conduites.

- **renforcer les liens avec la statistique publique (Insee, service de la statistique et de la prospective), notamment sur le partage de données et des méthodes statistiques**

Les rapprochements et recherches de synergie opérés ces dernières années avec la statistique publique seront poursuivis et renforcés tout en conservant la gouvernance singulière de

FranceAgriMer avec un programme statistique ayant d'abord pour vocation de répondre aux besoins spécifiques des filières.

Cette action passera

- par le renforcement des liens avec le SSP et des collaborations avec l'Insee,
- un rapprochement de la statistique publique sur les questions méthodologiques pour les enquêtes et leur valorisation
- la poursuite de la démarche de qualification des données de l'Établissement par l'Autorité de la Statistique Publique. La possibilité et la pertinence de labelliser certaines séries relevant d'obligations réglementaires sera explorée à l'horizon de la fin du COP. 7 nouvelles sources de données seront proposées pour la reconnaissance d'intérêt général en 2026, et une réflexion sur la labellisation pourra être menée pour 2027.

De façon générale, le SSP pourra appuyer l'Établissement dans ces chantiers et sur les questions statistiques les plus pointues.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2026

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM, loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche) compte parmi ses approches celle de la décomposition des prix au détail. Elle consiste à identifier le prix de vente au consommateur, le prix de sortie industrie et le prix d'entrée dans les industries agroalimentaires des produits suivis pour avoir un éclairage sur la contribution des maillons aux évolutions de prix. La disponibilité en données est une préoccupation majeure pour mener à bien ce travail, l'absence d'informations sur un seul maillon grèvant l'intérêt de l'approche pur le produit concerné. C'est pourquoi l'OFPM améliore en continu ses enquêtes. En 2026, **une enquête sera ainsi menée sur les prix sortie industrie du rôti de porc, avec l'appui du syndicat Culture viande.**

Refonte des cotations des bovins maigres. Mise en place d'un nouveau dispositif d'enquête visant la création d'indicateurs conjoncturels. Ces indicateurs ont vocation à en remplacer d'autres qui s'appuyaient sur une méthodologie tout à fait distincte. Le nouveau dispositif comprend notamment, une grille de cotations avec de nouvelles catégories d'animaux, des résultats uniquement au niveau national, des données provenant d'opérateurs différents, l'arrêt des commissions de cotations. Ce dispositif sera encadré réglementairement au niveau national, et il permettra de répondre à la réglementation sur la transparence des marchés. Les nouvelles séries sont prévues diffusion en 2027.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Étude sur la consommation : étude exploratoire sur l'utilisation des données de la base OpenFoodFacts (plus grande base de données alimentaires ouverte au monde, détenue par l'association française Open Food Facts) , pour caractériser l'évolution de l'offre de produits alimentaires (sous l'angle des signes de différenciation)

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Réseau des Nouvelles des Marchés : mise à jour du panel d'enquête au sein des grands et moyennes surfaces, avec une stratification simplifiée, et mise en œuvre du nouveau panel au sein des 13 centres RNM pour les enquêtes hebdomadaires auprès de 150 magasins.

Observatoire de la Formation des Prix et des Marges : l'approche "Euro alimentaire" sera rénovée en 2026. L'« Euro alimentaire » est un indicateur macro-économique du contenu de la dépense alimentaire en production agricole, emplois, valeurs ajoutées, importations et taxes.

Il s'agit d'une part de s'adapter à l'évolution des sources de données Insee et la bascule pour certaines lignes sur les données Eurostat ; d'autre part, une refonte technique ambitionne de transposer l'ensemble de la modélisation sous Python.

La publication trimestrielle des prix payés aux producteurs pour certaines grandes cultures biologiques sera rénovée : ajout des prix trimestriels pour certaines grandes cultures conventionnelles dites secondaires dans la publication trimestrielle existante relative aux cultures conventionnelles principales.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les différentes bases de données produites, au fur et à mesure de leurs améliorations, devront inclure des variables de codification des référentiels géographiques, et si possible, des variables de codification des nomenclatures produits : NC8 et/ou CPF.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Observatoire de la Formation des Prix et des Marges : une mise à jour du site internet de l'OFPM est prévue cette année : de nouveaux schémas méthodologiques, un tri dans les articles (archivage éventuel), mise en ligne du planning de réunions, en sus de la diffusion des données et du rapport annuel.

Le nouveau site de diffusion des informations économiques produites par FranceAgriMer, AgriMerEco, rassemblera les publications et les données produites, avec une nouvelle taxonomie et une mise à disposition simplifiée et conforme au DSFR. L'actuel site de diffusion de données, VISIONet, sera décommissionné. Le site est en recette et devrait être ouvert au public au premier semestre.

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels

que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission

Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

Avis ESM n°1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques) (Insee - DSE - DSS)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de GES, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Avis ESM n°2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO₂, déforestation importée...).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage ...).

Avis ESM n°3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique (Insee - DSE - DSS)

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

Avis ESM n°4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises (Insee - DSE - DSS, Insee-DESE-Conjoncture)

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

Avis ESM n°5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales (Insee - DSE - Driss, Insee - DSE - DSCT)

Le Conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

Avis ESM n°6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements (Insee - DSE - DSS, Commerce extérieur - DSECE, Défense - S2E)

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

Observation sectorielle des entreprises

Avis ESM n°7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire (Insee - DSE - DSS)

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du « Care », des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

Avis ESM n°8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue (Insee - DSE - DSS, Défense - S2E)

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

Avis ESM n°9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises (Insee - DSE - Driss, Insee - DSE - DSCT, Insee - DSE - DSS)

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.